

# LES SIGNES DES TEMPS

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ Matth. 24 : 33.

4<sup>e</sup> ANNÉE.

BALE (SUISSE), NOVEMBRE 1879.

NUMÉRO 5.

## LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour

COMITÉ : J. N. Andrews, Albert Vuilleumier, de la Société; J. H. Guenin.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5 par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser : Bureau des « SIGNES DES TEMPS », Bâle (Suisse).

### JESUS MARCHANT SUR LES EAUX.

MATTH. 14 : 31.

Il faisait nuit; et battu par l'orage, Le frère esquif lutait contre les flots. Le vent, toujours, lui dérobait la plage, Et déjouait l'effort des matelots.

Quand, tout à coup une vive lumière Vint resplendir aux regards étonnés; Tous ont cru voir comme une ombre légère Quelqu'un marcher sur les flots irrités.

Mais, ô bonheur, une voix bien connue Des passagers a dissipé l'effroi; L'ombre s'efface, et Jésus à leur vue, Souffre et leur dit: « Rassurez-vous, c'est moi! »

Maître, permets que jusqu'à toi sur l'onde, Je marche aussi, dit Céphais, plein d'ardeur. Viens, dit Jésus; — et sur la mer profonde, L'heureux disciple approche du Seigneur.

Mais au fracas du vent, de la tempête, Au bruit du flot qui roule et rebondit, L'effroi le gagne, il hésite, il s'arrête: Il a douté; — sa foi s'évanouit.

Jésus entend ses accents de détresse, Lui tend les bras et calme son émoi, Que son reproche est mêlé de tendresse, Quand il lui dit: Pourquoi manquer de foi?

Ah! pourquoi le doute Remplit-il mon cœur Lorsque sur ma route Plane la douleur? Pour l'être fidèle, Hélas! de mon zèle J'ai trop attendu. O céleste Guide! Ma force résiste, Seule en ta vertu.

Ta seule parole Apaise les vents, Et calme et console Les cœurs palpitants. Ah! dans la tourmente Tends ta main puissante Et soutiens ma foi! Sauveur que j'implore, Viens redire encore; Ne crains rien, c'est moi!

C'est sur toi seul que mon espoir se fonde; Conduis mes pas, Jésus, et me soutiens, Les yeux sur toi sans regarder à l'onde Je marcherai quand ta voix me dit: « Viens! »

R. R. G.

### Paroles d'Avertissement.

#### QUESTIONS SUR LA TEMPERANCE, AVEC LES RÉPONSES DE LA BIBLE.

1. QUESTION. Qu'est-ce que les hommes qui sont déterminés à vivre dans la méchanceté sont enclins à faire?

RÉPONSE. « Car ils mangent le pain de méchanceté, et ils boivent le vin d'extorsion. » — *Prov. 4 : 17.*

2. Q. Pourquoi devons nous nous abstenir des boissons spiritueuses?

R. « Le vin est moqueur, la boisson enivrante est tumultueuse, et quiconque s'y égare n'est point sage. » — *Prov. 20 : 1.* Trad. de Lausanne.

3. Q. Quel effet l'ivrognerie a-t-elle sur la prospérité temporelle?

R. « L'homme qui aime la joie, sera indigent; et celui qui aime le vin et la graine, ne s'enrichira point. » — *Prov. 21 : 17.*

4. Q. Pourquoi ne pouvons-nous pas nous mêler aux buveurs de vin?

R. « Ne sois point avec les avaleurs de vin, ni avec les gourmands de viande; car l'aveleur de vin et le gourmand seront appauvris, et le long dormir fait qu'on porte des robes déchirées. » — *Prov. 23 : 20, 21.*

5. Q. « A qui sont ces plaintes: malheur sur moi? A qui: Hélas? A qui les débats? A qui le bruit? A qui les blessures sans cause? A qui la rougeur des yeux? » — *Prov. 23 : 29.*

R. « A ceux qui s'arrêtent auprès du vin,

et qui vont chercher le vin mixtionné. » — *Prov. 23 : 30.*

6. Q. Comment pouvons-nous éviter ces maux?

R. « Ne regarde point le vin quand il est rouge, et quand il fait voir sa couleur dans la coupe, et qu'il coule aisément. » — *Prov. 23 : 31.*

7. Q. Quel sera le résultat si nous ne les évitons pas?

R. « Il mord par derrière comme un serpent, et pique comme un basilic. » — *Prov. 23 : 32.*

« On ne boira plus de vin avec des chansons, la cervoise sera amère à ceux qui la boivent. » — *Es. 24 : 9.*

8. Q. Quelle injonction spéciale est faite aux ministres de s'abstenir de boissons spiritueuses?

R. « Vous ne boirez point de vin ni de cervoise, toi, ni tes fils avec toi, quand vous entrerez au tabernacle d'assignation, de peur que vous ne mouriez; c'est une ordonnance perpétuelle dans vos âges. » — *Lév. 10 : 9.*

« Aucun des sacrificateurs ne boira du vin lorsqu'ils entreront au parvis intérieur. » — *Ez. 44 : 21.*

9. Q. Pourquoi ce commandement fut-il donné?

R. « Et cela afin que vous puissiez discerner entre ce qui est saint ou profane, entre ce qui est souillé ou net; et afin que vous enseigniez aux enfants d'Israël toutes les ordonnances que l'Eternel leur a prononcées par Moïse. » — *Lév. 10 : 11.*

10. Q. Quel commandement spécial fut-il donné aux magistrats sur ce sujet?

R. « Lémuel, ce n'est point aux rois, ce n'est point aux rois de boire le vin, ni aux princes de boire la cervoise. » — *Prov. 31 : 4.*

11. Q. Pourquoi ce commandement fut-il donné?

R. De peur qu'ayant bu, ils n'oublient ce qui est ordonné, et qu'ils ne pervertissent le droit de tous les pauvres affligés. » — *Prov. 31 : 5.*

12. Q. Le penchant pour les liqueurs fortes en excusera-t-il l'usage?

R. Malheur à ceux qui se lèvent de bon matin, qui suivent la cervoise, qui demeurent jusqu'au soir, jusqu'à ce que le vin les échauffe! La harpe, le luth, le tambour, la flûte et le vin sont dans leurs festins; et ils ne regardent point l'œuvre de l'Eternel, et ne considèrent point l'ouvrage de ses mains. » — *Es. 5 : 11, 12.*

13. Q. Les hommes robustes peuvent-ils faire usage de boissons enivrantes?

R. « Malheur aux hommes qui sont forts à boire le vin, et braves à mêler la boisson enivrante. » — *Es. 5 : 22.* Trad. de Lausanne.

14. Q. Quelle est la réponse fréquente des ivrognes lorsque des amis les avertissent de leur danger?

R. « Venez, je prendrai du vin, et nous nous enivrerons de cervoise, et nous ferons demain comme aujourd'hui, et même beaucoup au-delà. » — *Es. 56 : 12.*

15. Q. Les hommes intempérants peuvent-ils s'attendre à être gardés d'erreur?

R. « Mais ceux-ci aussi se sont oubliés dans le vin, et se sont égarés dans la cervoise: Le sacrificateur et le prophète se sont oubliés dans la cervoise; ils ont été absorbés dans le vin; ils se sont fourvoyés dans la cervoise; ils se sont égarés dans la vision; ils ont chancelé dans le jugement. » — *Es. 28 : 7.*

16. Q. De quoi l'ivrognerie est-elle le symbole?

R. « Et ils verront leur ruine de leurs propres yeux, et ils boiront de la colère du Tout-Puissant. » — *Job 21 : 30.*

17. Q. Quel fut le fidèle serviteur d'un roi qui, avec ses trois amis, demanda le privilège de s'abstenir de boissons spiritueuses?

R. « Or, Daniel prit la résolution dans son cœur de ne pas se souiller par la portion de la viande du roi, et du vin que le roi buvait; c'est pourquoi il pria le chef des eunuques de lui permettre de ne se point souiller. » — *Dan. 1 : 8.*

18. Q. Obtint-il ce privilège? et l'abstinence totale lui fut-elle nuisible?

R. « Et il leur accorda cela, et ils les éprouva pendant dix jours. Et au bout des dix jours, leurs visages parurent en meilleur état et avec plus d'embonpoint que

ceux de tous les jeunes hommes. Ainsi Meltzar prenait la portion de leur viande, et le vin qu'ils devaient boire. » — *Dan. 1 : 14-16.*

19. Q. Pourquoi les Israélites ne buvaient-ils pas des boissons spiritueuses?

R. « Vous n'avez point mangé de pain, ni bu de vin, ni de cervoise, afin que vous connaissiez que je suis l'Eternel, votre Dieu. » — *Deut. 29 : 6.*

20. Q. Est-il blâmable d'induire les autres à faire usage de boissons enivrantes?

R. « Malheur à celui qui fait boire son compagnon, lui approchant la bouteille et l'enivrant, afin qu'on voie leur nudité! » — *Iiab. 2 : 15.*

21. Q. Que dirent les Récabites lorsqu'on les tenta en essayant de leur faire boire du vin?

R. « Et ils répondirent: Nous ne boirons point de vin; car Jéhonadab, fils de Récab, notre père, nous a donné un commandement, disant: Vous ne boirez de vin, ni vous ni vos enfants à jamais; . . . afin que vous viviez longtemps sur la terre dans laquelle vous séjournez comme étrangers. » — *Jér. 35 : 6, 7.*

22. Q. Un ivrogne peut-il s'attendre à être approuvé dans l'habitude de faire usage de boissons enivrantes?

R. « Car ce n'est pas celui qui se recommande soi-même, qui est approuvé; mais c'est celui que le Seigneur recommande. » — *2 Cor. 10 : 18.*

23. Q. Que dit l'ange touchant Jean-Baptiste?

R. « Car il sera grand devant le Seigneur; il ne boira ni vin, ni cervoise; et il sera rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mère. » — *Luc 1 : 15.*

24. Q. Le bien des autres exige-t-il que nous nous abstenions de boissons spiritueuses?

R. « Il vaut mieux ne manger point de chair, ne boire point de vin, et s'abstenir de tout ce qui peut faire tomber ton frère, ou le scandaliser ou l'affaiblir. » — *Rom. 14 : 21.*

25. Q. Quelle exhortation Paul donne-t-il contre l'intempérance?

R. « Marchons honnêtement comme de jour, et non dans les débauches et dans l'ivrognerie, dans la luxure et dans les impudicités, dans les querelles et dans l'envie. » — *Rom. 13 : 13.*

26. Q. Dans quelle liste de péchés l'apôtre place-t-il l'intempérance?

R. « Or les œuvres de la chair sont manifestes, savoir, l'adultère, la fornication, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, l'empoisonnement, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, les envies, les meurtres, l'ivrognerie, les débauches, et les choses semblables. » — *Gal. 5 : 19-21.*

27. Q. Parmi quelles vertus place-t-il la tempérance?

R. « Mais le fruit de l'Esprit est la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la fidélité, la bénignité, la tempérance; la loi n'est point contre ces choses. » — *Gal. 5 : 22, 23.*

28. Q. La tempérance est-elle essentielle pour obtenir la couronne céleste?

R. « Tout homme qui combat, s'abstient de tout; et ces gens-là le font pour avoir une couronne corruptible; mais nous le faisons pour en avoir une incorruptible. » — *1 Cor. 9 : 25.*

29. Q. L'ivrogne peut-il aller au ciel?

R. « Ni les larrons, ni les avarés, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs, n'hériteront point le royaume de Dieu. » — *1 Cor. 6 : 10.*

30. Q. Est-il juste de fréquenter les ivrognes de manière à les induire à penser que nous approuvons leur conduite?

R. « Mais quand je vous écris de ne vous point mêler avec eux, cela veut dire que si quelqu'un qui se nomme frère, est impudique, ou avaré, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur, vous ne mangiez pas même avec un tel homme. » — *1 Cor. 5 : 11.*

31. Q. Pourquoi ne faut-il pas fréquenter des ivrognes?

R. « Parce que les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs. » — *1 Cor. 15 : 33.*

32. Q. Quelle devrait être notre règle concernant les boissons enivrantes?

R. « Abstenez-vous de toute apparence de mal. » — *1 Thess. 5 : 22.*

« Ne prends pas, ne goûte pas, ne touche pas. » — *Col. 2 : 21.* — *Temperance Tracts.*

#### « QU'EST-CE QUE TU AS EN TA MAIN? »

TOUTES les grandes choses qui se font pour le service de Dieu se font avec ce que nous avons en notre possession. Moïse gardait les brebis à Madian; Dieu l'envoya pour sauver Israël, mais il reculait devant cette entreprise. Nous sympathisons avec le berger de Jéthrou, seul, étranger, ne possédant pas même une seule brebis du troupeau qu'il gardait. Il ne possédait rien que son bâton de berger qu'il avait coupé du buisson, un simple morceau de sauge avec lequel il conduisait ses brebis, et qu'il pouvait jeter quand il voulait pour en couper un meilleur. Et Dieu lui dit: « Qu'est-ce que tu as en ta main? C'est avec cette verge qu'il devait sauver Israël. »

Qu'est-ce que tu as en ta main, Shagar? Aiguillon à bouefs avec lequel l'aiguillonne mes bêtes paresseuses. Emploie-le pour Dieu. Et l'aiguillon à bouefs de Shagar défait les Philistins. Qu'est-ce que tu as en ta main, David? Ma fronde, dont je me sers pour tenir les loups à distance de mon troupeau. Toutefois, avec cette fronde, il tua Goliath qu'une armée n'osait pas rencontrer. Qu'est-ce que tu as en ta main, disciple? Rien que cinq pains d'orge et deux petits poissons. Apporte-les-moi; apporte-les à Dieu? et la multitude est nourrie. Qu'est-ce que tu as en ta main, pauvre veuve? Seulement deux pitte. Donne-les à Dieu et vois! la renommée de tes richesses remplit le monde. Et toi, femme éplorée, qu'est-ce que tu as en ta main? Un vase d'albâtre, plein de parfum. Donne-le à Dieu, brise-le, et répands le parfum sur la tête du Sauveur, et l'odeur de ce doux parfum est resté dans l'église jusqu'à maintenant. Qu'est-ce que tu as en ta main, Dorcas? Mon aiguille. Emploie-la pour Dieu; et ces habits et ces vêtements se multiplient continuellement, et vêtent encore ceux qui sont dans la nudité.

Etes-vous un manufacturier, un artisan, un négociant, un rentier, un étudiant, ou une couturière? Dieu demande à chacun de vous que vous le serviez dans la position où vous êtes placé. Avez-vous un commerce? Conduisez-le d'une manière que Dieu puisse approuver. N'y souffrez aucune iniquité. Donnez des gages tels qu'un homme pieux les donnerait; prêchez Jésus à vos commis, non pas en présentant un visage sévère, mais en ressemblant à Jésus, en faisant du bien. Employez vos gains pour Dieu, pour nourrir ceux qui ont faim, vêtir ceux qui sont dans la nudité, visiter les malades, consoler les affligés et les misérables, répandre au loin l'Évangile. Quel vaste champ vous avez devant vous, pour glorifier Dieu, juste dans la position où vous êtes. Si vous n'avez rien, employez pour lui vos outils; il peut se glorifier avec ces choses mêmes aussi bien qu'avec la verge d'un berger, un aiguillon à bouefs, une fronde ou deux pitte.

Une fille pauvre, qui ne possédait qu'une machine à coudre s'en servit pour aider à une église dans le besoin. Tout ce qu'elle gagnait en plus de ce que lui était nécessaire était consacré par elle pour aider à bâtir une maison de culte, et en un an elle donna une somme plus grande que d'autres qui étaient cent fois plus riches qu'elle. Vous pouvez faire de même, si vous le voulez. Pensez à la veuve avec ses deux pitte, à la femme avec son vase de parfum, et à Dorcas avec ses vêtements. Faites autant que ces personnes, et vous aurez une aussi grande récompense. — *The Bible Student.*

ESSAYEZ. Si vous dites une parole à propos dans le moment propice; si vous prenez garde de laisser ceux avec qui vous conversez sous une bonne impression; si vous n'empêchez pas sur les droits d'autrui; si vous avez des autres une aussi bonne opinion que de vous-même, si vous ne vous mettez pas en avant dans un moment inopportun; si vous n'oubliez pas les politesses qui conviennent à votre position, vous pouvez compter de réussir, là où d'autres personnes possédant les mêmes capacités que vous échouent. C'est là que le prix de la course n'est pas remporté par ce-

lui qui est le plus agile, ni la bataille gagnée par le plus fort, mais vous réussirez si vous vous montrez à vos semblables désintéressé, noble, véridique et sincère. Voilà ce que la société attend des hommes, et il est étonnant de voir combien celui qui possède ces qualités dues à une bonne éducation peut faire pour gagner le respect et l'estime de ses semblables. On peut dire que c'est le point de départ de tout succès dans la vie pratique.—*Signs of the Times.*

## LA SEPTIÈME PARTIE DU TEMPS, OU UN JOUR SUR SEPT.

### SECOND ARTICLE.

DANS notre dernier numéro, nous avons prouvé que la théorie que nous combattons ne s'accorde pas avec la signification évidente du commandement, nous allons montrer maintenant qu'elle n'est pas en harmonie avec la raison de la loi.

Nous croyons qu'une des principales difficultés qui sont un obstacle pour arriver à la vérité dans cette affaire provient d'une notion erronée concernant ce que le Seigneur exige de nous. Bien des personnes semblent lire le commandement comme si l'observance d'un Sabbat est tout ce qu'il exige. Agissant d'après cette idée, il n'est pas rare d'entendre des observateurs du dimanche répondre à peu près dans ces termes lorsqu'on leur rappelle que le samedi est le Sabbat: «Nous savons que samedi est votre Sabbat, mais le dimanche est le nôtre.» L'erreur consiste ici dans l'emploi des mots *votre* et le *nôtre*. Car remarquez que Jéhovah ne dit pas: «Souviens-toi d'un Sabbat, pour le sanctifier.» Il ne vous enseigne pas non plus à vous abstenir de tout travail le jour de *votre* Sabbat. Mais le commandement est, de ne faire aucune œuvre «le septième jour» qui «est le Sabbat de l'Eternel ton Dieu.» D'où il résulte que tout ce qu'il est nécessaire de déterminer pour savoir si nous lui obéissons ou non, c'est de décider cette simple question, savoir: si le Sabbat que nous célébrons est celui de l'Eternel. Si le seul fait de se reposer un jour fait de ce jour un Sabbat, alors tout ce qui est nécessaire pour communiquer cette distinction à chacun des jours de la semaine (et conséquemment à tous les jours de l'année) serait que sept individus, soit par accident ou par caprice, soit par intérêt consacrent à ce but sept jours se succédant dans un ordre consécutif, ce qui amènerait un état de choses de nature à montrer à tous d'une manière palpable, l'absurdité d'une telle opinion.

Comment donc saurons-nous si nous avons trouvé le véritable Sabbat de l'Eternel? Nous répondons qu'il est facile de le reconnaître. Il n'est pas nécessaire de quitter les tables sacrées pour le déterminer d'une manière certaine et absolue.

Toute loi sage est basée sur une raison bonne et suffisante. Celle qui est assignée par son Auteur pour l'ins-titution du Sabbat se trouve dans les paroles suivantes: «Car en six jours l'Eternel a fait les cieux, la terre, la mer, et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos (Sabbat) et l'a sanctifié.» Il nous est dit ici que le septième jour est devenu le Sabbat comme résultat de trois actes distincts. 1. Il se reposa ce jour-là. 2. Il le bénit. 3. Il le sanctifia. Or, donc, puisque la Bible déclare ici que le *septième jour* et le Sabbat sont un seul et même jour, il faut, avant qu'aucun autre jour ait droit à cette distinction, que ceux qui le soutiennent puissent montrer que ces trois choses ont pu à quelque époque ou en quelque manière être appliquées à ce jour. D'après ce point de vue, examinons donc les droits des six premiers jours en les prenant dans l'ordre dans lequel ils se présentent.

Nous chercherons d'abord ceux du dimanche. Dieu s'est-il jamais reposé ce jour-là? Il n'y en a pas la moindre preuve dans sa sainte Parole. L'a-t-il jamais béni? S'il l'a fait, il a manqué d'en faire mention. L'a-t-il jamais sanctifié? Le plus patient lecteur de l'Écriture sacrée n'a jamais pu trouver la moindre trace de ce fait.

Ainsi nous trouvons que ce jour est dénué de toutes les circonstances nécessaires pour en faire le Sabbat de l'Eternel. Les mêmes arguments qui ont prouvé la fausseté des droits du dimanche peuvent être appliqués aux cinq autres jours, vu qu'aucun d'eux ne remplit ni importe la quelle des trois conditions exigées. Tous ces jours-là sont des jours ouvriers, et conséquemment on ne pourrait jamais dire avec raison que Dieu les a bénis et sanctifiés après s'être reposé ces jours-là.

Mais lorsque nous arrivons au septième jour, combien le cas est différent! Il se tient dans la lice sans rival; ses compétiteurs ont été dispersés, car l'histoire sacrée a montré que les faits particuliers au vrai Sabbat ne peuvent s'appliquer à eux; nous avons en main un argument fort et conclusif pour montrer dès le début qu'il a droit à la distinction que les autres jours n'ont pu obtenir. Nous n'éprouverons non plus nul désappointement dans des recherches plus minutieuses. Celui qui a écrit le chapitre seizième du livre de l'Exode, dans lequel le septième jour est distingué de tous les autres d'une manière si remarquable, est le même personnage à qui fut confiée la responsabilité solennelle de recevoir des mains de Jéhovah les tables de pierre et de les communiquer au peuple; c'est aussi celui qui a parlé sur ce sujet d'une manière très-émpathique. Dans le court mais lucide récit de la création, qu'il nous a laissés dans le livre de la Genèse, il nous est raconté ce qui s'est passé pendant la première semaine du temps.

En mentionnant les événements qui caractérisent chaque jour dans l'ordre successif, et en parlant de chacun d'eux par ordre, il dit du dernier: «Et Dieu eut achevé au septième jour l'œuvre qu'il avait faite; et il se reposa au septième jour de toute l'œuvre qu'il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il s'était reposé de toute l'œuvre qu'il avait créée pour être faite.» Gen. 2: 2, 3.

Nous avons dans ces versets, la contre-partie historique

de la déclaration faite dans le commandement, savoir, qu'au commencement Dieu se reposa l'un des jours de la semaine, qu'il le bénit et le sanctifia. Le passage en question déclare encore une fois que ce jour était le septième, et le contexte montre que c'était le dernier de la semaine, établissant par là sans controverse que le septième jour ou dernier jour de la semaine est le «Sabbat de l'Eternel.»

Troisièmement. La doctrine que nous réfutons rend la loi contradictoire dans ses enseignements.

Rien n'est plus manifesté que le fait qu'une règle émanant du Dieu infini doit être caractérisée par l'harmonie dans toutes ses parties. En effet si un document prétendant à cet honneur ne présentait pas cette qualification, ce serait une raison suffisante pour prouver qu'il n'est pas d'origine céleste.

Dieu ne donne jamais des ordres contradictoires. Si dans une clause il enjoint un devoir qui implique le droit de choisir le temps et la manière de son accomplissement, il ne fera point dans la suivante une règle pour vous empêcher de jouir de ce droit, ni n'exigera point de vous ce qui empêcherait les autres d'en jouir. En d'autres termes, si nous appliquons ce principe «à cas qui nous occupent, nous verrons que, ou Dieu voudrait conférer à tous le droit de décider pour eux-mêmes quel jour ils voudraient garder, ou bien il voudrait ne point leur accorder ce droit. Si la dernière supposition est vraie, il avait sans doute des raisons bonnes et suffisantes pour agir ainsi, si c'est la première, nous devons croire qu'il fut porté à agir ainsi par des motifs également plausibles. Il n'y a pas de milieu dans ce sujet. Le droit de choisir dans cette affaire est ou un bien positif ou un mal positif. Si c'est un mal positif, alors Dieu a sans contredit présumé le peuple contre ce mal de toute manière raisonnable. Si c'est un bien positif, alors il a sans doute protégé ce droit avec le soin le plus scrupuleux, afin que le plus grand bien soit accompli. En laissant au vieillard et au jeune, au riche et au pauvre, au maître et au serviteur, le droit de dire, malgré tous ceux qui voudraient dire le contraire, non-seulement qu'ils voudraient garder le Sabbat, mais encore de déterminer quand ils le garderaient. Mais nous amis affirmé précisément ce, lorsque Dieu donne le décalogue, il avait l'intention de donner à chacun le droit de choisir le jour qu'il lui conviendrait d'observer. S'il eût raisonnablement été juste, nous trouverions que le quatrième commandement d'un bout à l'autre exprime l'idée que chacun a le droit de choisir le jour de la semaine qu'il lui plaît d'observer. Examinons cela de plus près. La meilleure marche à suivre pour le faire sera peut-être de permettre à l'une de ces personnes d'essayer de mettre en pratique ses idées concernant cette doctrine.

1. Supposons que cette personne soit un père de famille, un fermier par exemple dont la plupart des enfants soient parvenus à l'âge de raison et qui ait dans sa maison un grand nombre de domestiques; supposons que ce soit un homme, non-seulement consciencieux dans ses idées, comme le sont sans doute la plupart de ceux qui croient à cette doctrine, mais un homme qui soutienne avec ardeur sa manière de voir, et qui repousserait l'idée de priver ses semblables de ce qu'il croit être leur prérogative légitime.

Il a observé le dimanche pendant toute sa vie, mais il conclut que, si la théorie qui enseigne de garder un jour sur sept est bonne, il la mettra en pratique, et quoique jusqu'ici il ait observé le dimanche pendant toute sa vie, il se décide à observer dorénavant le mercredi au lieu du dimanche. Avec le consentement de sa femme, ils assemblent autour d'eux tous les membres de la famille et leur font connaître leurs intentions. Et tout en les invitant tous, autant qu'ils peuvent le faire d'une manière conséquente, à s'unir à lui et à sa femme dans la décision qu'ils ont prise, il leur donne néanmoins à comprendre qu'il n'essayera nullement de les contraindre, vu qu'une telle action serait un empiètement sur la liberté qu'ils possèdent d'agir d'après leur propre volonté dans cette affaire. Toutefois, il lui serait excessivement agréable que tous consentissent à faire avec lui le changement proposé. Les jeunes gens voyant qu'une telle démarche amènerait plusieurs inconvénients, et serait bien des fois un obstacle à leurs joyeuses réunions d'amis, se décident à ne point adopter ce changement. Les domestiques aussi, pour une raison ou l'autre, prennent la détermination de point dévier de la coutume de leurs ancêtres.

Enfin arrive le mercredi, et avec ce jour le repos désigné. Notre respectable ami, fidèle à ses convictions du devoir, après avoir assigné à tous ceux qui le désiraient, le travail qu'ils doivent exécuter pendant son Sabbat, afin qu'il ne soit point détourné de ses devoirs religieux par des affaires matérielles, se retire avec sa femme dans une chambre tranquille pour célébrer son jour de repos, en se félicitant d'avoir adopté une théorie si facultative, qui, au lieu d'assujettir tous les hommes à une même règle inflexible, laisse une aussi grande liberté pour satisfaire les goûts personnels et les intérêts de chaque individu. Le vénérable vieillard prend alors la Bible et l'ouvre au vingtième chapitre de l'Exode, et lit: «Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier.» Lui, Seigneur, répond-il, c'est ce que nous nous efforçons de faire. «Tu travailleras six jours et tu feras toute ton œuvre.» Cela, répond-il, nous l'avons déjà fait. «Mais le septième jour est le repos (Sabbat) de l'Eternel ton Dieu, tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là.» Voilà, s'écrie-t-il avec ferveur, ces paroles se rapportent à un jour sur sept et signifient qu'un jour sur sept doit être observé, comme nous observons ce jour-ci. Il reprend quelques mots plus haut: «Tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni ton étranger qui est dans tes portes. Ici il s'arrête. Une idée nouvelle le frappe. Il relit le passage. Il ne s'est pas trompé. D'après ces paroles, il est un transgresseur du Sabbat, car même en mettant de côté toute question relative au jour qui doit être observé, il est coupable concernant la manière de garder le Sabbat, puisque selon toutes les règles justes et raisonnables du langage, ces paroles impli-

quent clairement que ses fils, ses filles, ses serviteurs, ses servantes, son bétail et même l'étranger qui est dans ses portes, doivent s'abstenir de travail pendant les mêmes heures que lui; et cependant par ses propres ordres, ses filles et ses servantes sont activement occupées à la cuisine; et ses fils travaillent dans un champ, tandis que dans un autre, un domestique aiguillonne ses bœufs qui avancent péniblement, traînant la lourde charue qui trace de profonds sillons, afin qu'au temps convenable, leur maître puisse recueillir une riche moisson, produit de leur travail le jour du Sabbat.

Mais vous direz peut-être que nous avançons ces choses sans donner de preuves lorsque nous affirmons que le quatrième commandement exige qu'un homme oblige sa famille à observer le même jour de repos que lui. Mais nous répondrons que l'opinion des hommes de toutes les races et dans toutes les générations est en notre faveur concernant cette question. Chez les Juifs et les Gentils, depuis Sinai jusqu'à nos jours, et d'après le principe énoncé dans ce passage, les membres d'une église ont été tenus responsables de la conduite de ceux qui résident sous leur toit pendant le jour du Sabbat. Chacun est généralement convaincu que cette pratique est en tous points convenable et pour montrer combien elle est générale et profondément enracinée, nous nous hasardons à dire que, si un sabbatiste consciencieux, cherchant de l'ouvrage chez des observateurs du dimanche également consciencieux, leur proposait de travailler pour eux le dimanche et de se reposer le samedi, quelque nécessaires que soient ses services, dans neuf cas sur dix, sa proposition serait repoussée avec mépris par le motif qu'ils ne pourraient pas l'accepter, sans se rendre coupables de péché.

2. L'interprétation que vous donnez à cette clause du quatrième commandement renferme de si grandes absurdités qu'elle ne peut être acceptée pour un instant. Prenez par exemple les deux classes de personnes mentionnées premièrement, savoir les fils et les filles. Dans la majorité des cas, elles comprendraient des enfants mineurs. Serait-il probable que Dieu assujettit un père à la nécessité humiliante de consulter les fantaisies et les caprices de jeunes garçons et de jeunes filles concernant le temps où ils doivent observer le Sabbat dans sa maison, et sous son propre toit? Et toutefois c'est ce qu'il a fait, à moins que le langage du passage en question ne lui confère l'autorité d'obliger les membres de sa famille à se reposer, soit à un temps fixé par le Tout-Puissant, soit à un temps qui doive être fixé par lui-même.

3. La troisième classe de personnes mentionnées dans cette partie du quatrième commandement c'est-à-dire les serviteurs, fournit un exemple de la folie d'une telle théorie, aussi clairement que la précédente. Car on ne peut avec raison admettre que le serviteur soit rendu supérieur au maître en lui conférant le privilège de décider quel jour il se reposera, et qu'en même temps son maître soit tenu responsable de la manière dont il passe ce jour de repos.

Et de plus, n'est-il pas manifeste que l'exécution d'un tel système serait extrêmement désastreuse, et que les efforts de chaque famille qui seraient dirigés d'après ce principe, conduiraient inévitablement à la confusion et à la ruine? Sûrement rien n'est plus indispensable au succès d'une entreprise quelconque que la présence du chef, lorsque les subalternes doivent exécuter les plans d'opération qu'il a formés. Mais dans le cas que nous examinons, cela serait une impossibilité au moins un jour par semaine. Et non-seulement cela mais la théorie en question, entre les mains de serviteurs paresseux qui désiraient se soustraire à des travaux pénibles, deviendrait une source inépuisable de tourments et d'épreuves; car le prétexte que chacun a le droit de choisir son jour de repos fournirait toujours une excuse plausible pour s'abstenir du service toutes les fois qu'il se présenterait un travail extraordinaire ou désagréable.

4. En outre, le fait que le bétail est mentionné dans ce passage avec les fils, les filles, les serviteurs, les servantes, et les étrangers, répand encore de la lumière sur l'intention du Législateur, car puisqu'il est dit d'eux aussi bien que des enfants et des serviteurs qu'ils ne doivent faire aucune œuvre en ce jour-là (savoir, le septième jour), il devient trop simple pour qu'il soit besoin d'argument pour prouver le contraire que les mots «en ce jour-là» qui s'appliquent à eux, aussi bien qu'aux personnes mentionnées avant, ne se rapportent pas au jour de leur choix, puisque le bétail ne peut exercer de volonté, mais doivent être compris comme se rapportant au jour dans lequel le maître lui-même s'abstient de travail.

Ainsi nous voyons avoir établi ce que nous avons d'abord avancé comme une vérité, savoir, qu'un chef de famille ne satisfait pas entièrement à la loi simplement en se reposant le jour du Sabbat. Il doit faire plus; il doit obliger ceux qui sont dans sa maison à suivre son exemple.

Le rapport de ce fait avec le résultat général est trop évident pour exiger de commentaire; car vous vous souviendrez que la théorie d'une septième partie du temps, ou un jour sur sept n'est que l'annonce d'un principe, savoir, que Dieu a revêtu chacun d'autorité pour décider pour soi-même quand il doit sanctifier le Sabbat; et toutefois nous découvrons que, par un décret du même Dieu, les trois-quarts des humains, ou au moins tous ceux qui sont compris dans les diverses classes de personnes, tels que fils, filles, serviteurs, servantes et étrangers demeurant dans la même maison sous l'autorité d'un chef, sont en réalité privés du privilège de choisir le jour qui leur convient. Donc, l'une de ces deux choses est vraie: Ou le Seigneur, dans les détails de sa loi, a annulé son plan général, ou autrement, cette théorie ne s'accorde pas avec son intention originale. Le lecteur n'hésitera pas à décider laquelle de ces deux hypothèses il doit adopter.

W. H. LITTLEJOHN.

La grâce présente la vérité; la foi la saisit; le cœur en jouit; la marche la manifeste.

## UN MOT A CEUX QUI S'OCCUPENT DE L'ŒUVRE MISSIONNAIRE.

Pour l'encouragement de nos amis qui s'occupent de l'œuvre missionnaire, nous donnerons ici quelques fragments de lettres intéressantes écrites par quelques-uns de nos amis d'Amérique qui s'occupent de la distribution de nos publications. Le bien opéré par ce moyen est plus grand qu'on aurait pu attendre. Les exemples nombreux où des résultats remarquables ont suivi la distribution des publications font que plusieurs sont en danger d'attendre trop pour un travail de peu de temps, et d'être découragés si leurs espérances ne sont pas réalisées. Nous ne devons pas exiger de nos amis à qui nous envoyons des publications, plus que nous ne ferions nous-mêmes en semblable circonstance. Il a fallu bien plus que quelques traités, et des lettres que l'on écrit ordinairement pour porter la plupart d'entre nous à accepter la vérité. C'est une œuvre qui exige beaucoup de prière, de travail, et de consécration à Dieu. Il est sûrement très-encourageant de voir de bons résultats de notre travail, mais nous ne devrions pas nous décourager lorsque nous n'avons pas cette satisfaction. Notre plus grande anxiété devrait être de savoir si Dieu accepte ce que nous faisons. S'il le fait nous pouvons mettre de côté toute crainte concernant les résultats. Nous donnerons maintenant les extraits des lettres :

« Je pense que les membres de notre société ont été fidèles en employant pour l'œuvre missionnaire tous les journaux dont ils pouvaient disposer, et qu'ils ont suivis les directions avec diligence en écrivant des lettres, etc. Nous n'avons pas de difficulté à nous procurer des noms, mais nous ne pouvons encore mentionner personne qui ait reçu la vérité comme résultat des travaux de cette société, quoiqu'un assez grand nombre aient donné des réponses favorables.

Il est possible que cette société et d'autres, aussi bien que des individus, ayant fait une expérience semblable, travaillent réellement plus que d'autres par les travaux desquels des personnes ont reçu la vérité. Nous ne pouvons former une estimation correcte d'après les résultats apparents, car les personnes les plus fermes dans la vérité sont souvent celles qui ont mis le plus de lenteur à l'accepter.

Les lignes suivantes ont été écrites par un frère qui a sérieusement travaillé à l'œuvre missionnaire pendant plusieurs années, dans des circonstances qui en auraient découragé plusieurs. Il n'y a que peu de temps, il n'aurait pu constater aucun résultat positif; mais aidé par d'autres personnes, il a continué de travailler, et nous pouvons maintenant voir le résultat. Il peut en être bientôt de même dans d'autres localités où il n'y a actuellement peu ou point de résultat. Voici ce que ce frère écrit :

« Nous avons distribué plusieurs milliers de pages de traités, et prêtés beaucoup de livres et de brochures. Nous avons maintenant des lecteurs intéressés à qui nous envoyons nos dix exemplaires des *Signs of the Times*. Nous pouvons constater un progrès visible en ce que beaucoup de préjugés qui existaient contre la vérité dans cette localité disparaissent, et trois âmes précieuses ont été converties, et demandent à être baptisées, et à s'unir à nous. Il y a aussi d'autres cas qui nous donnent à espérer. »

L'hiver dernier, une sœur de l'état de Iowa, se décida, après quelque hésitation à souscrire pour un certain nombre d'exemplaires des *Signs*. Elle pensait alors que cela ne serait pas d'une grande utilité dans les environs où elle demeurait. Voici ce qu'elle écrit maintenant :

« Nous employons tous nos journaux pour l'œuvre missionnaire, et nous n'avons aucune difficulté à nous procurer des adresses. Il y a ici deux familles qui gardent le Sabbat comme résultat du travail qui a été fait dans cette localité. Ces personnes n'ont jamais entendu un seul sermon sur la vérité présente. D'autres sont intéressés à la lecture, et à peu près persuadées. »

« Voici ce que nous écrit une sœur de l'état de Minnesota, concernant ses expériences dans l'œuvre missionnaire :

« Ce fut avec beaucoup de crainte et en tremblant que nous commençâmes à envoyer des journaux. Nous osions à peine espérer les résultats que nous avons obtenus maintenant; mais après avoir envoyé quelques numéros du journal et divers traités à une amie nous apprenons d'elle-même qu'elle garde le Sabbat. Elle sonde la Bible soigneusement pour voir si elle ne serait pas justifiée en gardant une septième partie du temps, c'est-à-dire un jour sur sept. Elle essaya aussi d'observer plus strictement le premier jour, mais elle ne pouvait obtenir aucun repos avant qu'elle se fût soumise à

observer toute la loi. Elle a prêté ses journaux à une voisine qui garde maintenant le Sabbat avec elle. » Cette lettre renferme encore plusieurs incidents intéressants, mais l'espace nous manque pour les écrire tous.

Nous désirons donner un mot d'encouragement de la part d'un frère isolé. Voici ce qu'il dit :

« En réponse à vos questions, je dirai que je n'appartiens à aucune société missionnaire. J'ai souscrit et payé pour dix exemplaires des *Signs*, et je les emploie tous moi-même. Je n'ai aucune difficulté à trouver des lecteurs attentifs, et j'ai fait un abonnement à ce journal. Je continuerai à m'efforcer de propager la vérité de la Bible, et pour le faire il n'y a pas d'autre moyen que de faire circuler nos traités et nos journaux. Comme encouragement dans l'œuvre missionnaire, je dirai que j'ai reçu la vérité par le moyen du *Review* qui me fut envoyé pendant six mois. Je n'aurais jamais entendu prêcher aucun de nos ministres, si ce n'est à l'occasion d'un enseignement, et cela plusieurs mois après avoir commencé de garder le Sabbat. Ma femme qui m'était d'abord excessivement opposée est maintenant avec moi dans la vérité. »

Voici quelques lignes d'un frère dont l'exemple devrait être suivi par tous les négociants :

« J'ai ici plusieurs lecteurs sérieux. J'ai l'espoir qu'ils se décideront pour la vérité. Etant occupé dans une manufacture de cette localité, j'ai affaire avec des négociants, et je m'occupe de l'œuvre missionnaire. Quelques-uns des principaux lisent nos publications, et l'un d'eux y est tout spécialement intéressé »

M. L. HUNTLEY.

## DU CHOIX DE L'HOMME DÉPEND SON SORT ÉTERNEL.

« La bonté de Dieu te convie à la repentance. » Rom. 2 : 4. « Car la grâce de Dieu, salutaire à tous les hommes, a été manifestée; et elle nous enseigne qu'en renonçant à l'impunité et aux convoitises du monde, nous vivions, dans ce siècle présent, dans la tempérance, dans la justice, et dans la piété; en attendant la bienheureuse espérance, et l'apparition de la gloire du grand Dieu, et notre Sauveur Jésus-Christ, qui s'est donné soi-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour lui être un peuple particulier et zélé pour les bonnes œuvres. » Tite 2 : 11-14.

Après que l'homme eut péché, il ne put obtenir les bénédictions de Dieu que par la foi à la promesse de Dieu, savoir qu'il naîtrait de la femme celui qui écraserait la tête du serpent. Gen. 3 : 15. Dans tous les âges, soit avant, soit après le déluge, il n'a jamais été donné aux hommes, Juifs ou Gentils, d'autre nom que celui de Jésus par lequel ils puissent être sauvés. Act. 4 : 12.

Il est vrai que Dieu a traité une alliance avec Israël en Sinai. Ex. 19 : 3-9. Mais cette alliance par laquelle Dieu s'engageait à bénir ce peuple, avait pour condition l'obéissance à ses commandements. Israël a violé l'alliance qui lui avait promis de garder, et a perdu ainsi tout droit aux bénédictions que Dieu lui avait promises, sous condition d'obéissance.

La loi des ordonnances fut alors introduite parce que le peuple avait transgressé la loi de Dieu. Cette loi des cérémonies ne fut ajoutée que jusqu'à ce que vint la semence à l'égard de laquelle la promesse avait été faite. Gal. 3 : 19. Elle était un type de Christ, une ombre de la nouvelle alliance sans laquelle jamais personne n'a été sauvé. L'alliance traitée avec Israël selon la chair (Ex. 19 : 3-9) n'a justifié personne. En transgressant l'alliance, Israël selon la chair a perdu tous ses droits à la bénédiction. Un temps déterminé a été assigné à ce peuple pour le mettre à l'épreuve. A l'expiration de ce temps, le mur de séparation entre les Juifs et les Gentils a été renversé. « Car Dieu les a tous renfermés dans la rébellion, pour faire miséricorde à tous. » Rom. 11 : 32. Mais que dit l'Écriture ? « Chasse l'esclave et son fils; car le fils de l'esclave ne sera point héritier avec le fils de la femme libre. » Gal. 4 : 30. Or, Israël, le fils de l'esclave, représente Israël selon la chair, et Isaac, le fils de la femme libre, représente Israël selon la promesse, l'Israël de Dieu, l'Israël sans fraude, composé de tous ceux qui sont nés de cœur. Ps. 73 : 4. « Car vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez été revêtus de Christ. Il n'y a plus ni de Juif, ni de Grec; il n'y a plus d'esclave, ni de libre; il n'y a plus d'homme, ni de femme; car vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. Que si vous êtes à Christ, vous êtes donc dans la postérité d'Abraham, et les héritiers selon la promesse. » Gal. 3 : 27-29.

C'est ainsi que toutes les nations sont bénies en Abraham. Leur sort éternel, la vie ou la mort, dépend de leur acceptation ou de leur rejet de cette faveur divine. Mais hélas! combien est grand le nombre de ceux qui méprisent cette bénédiction toute gratuite, et combien ils sont peu nombreux ceux qui l'apprécient. Il n'y aura cependant que ceux qui l'auront appréciée qui y auront part. Esaïe est un exemple frappant des profanes qui voudraient hériter de la bénédiction, tort en y préférant un plat de lentilles ou toute autre chose. « Car vous savez que, même après cela, voulant hériter de la bénédiction de son père, il fut rejeté; car il ne put trouver le moyen de le faire changer de résolution, quoiqu'il le demandât avec larmes. » Hébr. 12 : 17; Gen. 27 : 34, 38.

Ceux qui sont profanes vendent donc leur droit à la bénédiction pour quelques instants de jouissances dans ce présent siècle; ils prennent sciemment le chemin de la mort éternelle, la voie large qui mène à la perdition. « Mais depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à maintenant, le royaume des cieux est forcé, et les violents le ravissent. » Math. 11 : 12. Ceux-là seulement qui aiment Jésus plus que père, mère, femme, enfants, fortune, et même leur propre vie peuvent être les disciples de Jésus. Ceux-là seulement hériteront la bénédiction. C'est de cette manière que les hommes sont mis à l'épreuve, ils sont mis en demeure de vendre ou d'acheter la vérité. Prov. 23 : 23. C'est de ce marché qu'ils sont obligés de traiter que dépend leur sort éternel. De la nature de leur décision dépend leur entrée dans la sainte cité, ou leur mort éternelle dans le lac de feu. C'est aujourd'hui que chacun est appelé à décider de sa destinée future. Deux chemins sont placés devant l'homme, et il est libre de choisir. Dieu, tout en invitant à choisir la voie qui conduit au royaume éternel de gloire, le laisse néanmoins arbitre de sa décision. Lorsqu'il subira la peine du jugement, l'homme n'aura que lui-même à accuser de son mauvais choix.

L'enseignement qui a induit les hommes de notre siècle à croire à une bénédiction pour Israël selon la chair, est antibiblique. « Chasse l'esclave et son fils; car le fils de l'esclave ne sera point héritier avec le fils de la femme libre. » Gal. 4 : 30. Ceux qui croient à un règne de bonheur, sur la terre après l'enlèvement des élus et leur introduction dans la maison du Père, enseignent que les Juifs incrédules seront bénis. (Je dis les Juifs incrédules, car les Juifs croyants aussi bien que les Gentils croyants auront été auparavant enlevés ensemble au-devant du Seigneur en l'air. 1 Thess. 4 : 17.) Un tel enseignement est non-seulement étranger à la Bible, mais il y est diamétralement opposé. « Chasse l'esclave et son fils, » dit l'Écriture, « car le fils de l'esclave ne sera point héritier avec le fils de la femme libre. » Le fils de l'esclave naquit selon la chair, mais le fils de la femme libre naquit selon la promesse. L'un représente la postérité incrédule, l'autre, celle des croyants qui marchent sur les traces d'Abraham. « Or, les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il ne dit pas : Et à ses postérités, comme s'il eût parlé de plusieurs; mais il dit, comme parlant d'une seule; Et ta postérité qui est Christ. » Gal. 3 : 16. « Or ceux qui trompent les hommes, leur enseignant qu'une autre semence que celle dont parle la Bible sera bénie, ou bien ils sont les ministres de celui qui a dit à nos premiers parents : Vous ne mourrez nullement (Gen. 3 : 4), tandis que l'Éternel Dieu avait dit formellement : « Dès le jour que tu en mangeras, tu mourras de mort. » Gen. 2 : 17. Satan a toujours cherché à donner un démenti formel à la Parole de Dieu, soit ouvertement, soit d'une manière cachée. Mais le plus souvent il agit avec artifice, se transformant en ange de lumière, afin de pouvoir séduire plus facilement. Il atteint son but lorsqu'il parvient à tranquilliser une personne dans l'observation des pratiques religieuses, lors même qu'elle transgresse un des commandements de Dieu. Tout lui sert : Le chant des cantiques, les prières, et même la lecture de la Bible, en un mot l'attachement à la religion. Toutes ces choses et d'autres encore lui sont utiles pour faire croire à cette personne qu'elle est en paix et en sûreté, tout en transgressant formellement un des commandements de Dieu. Au temps de la première venue de Christ, les Juifs se glorifiaient d'être les enfants d'Abraham. « Mais Jésus leur dit : Si vous étiez enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham. » Jean 8 : 39. Ils se glorifiaient d'être des enfants de Dieu, mais Jésus leur dit : « Si Dieu était votre Père, vous m'aimeriez sans doute, parce que je suis issu de Dieu. » Le père dont

vous êtes issus, c'est le diable. » Jean 8 : 42, 44.

Les gens religieux (extérieurement) de nos jours méprisent ceux qui gardent tous les commandements de Dieu pour le seul fait qu'ils gardent ses commandements, et néanmoins ils disent qu'ils aiment Dieu! Quelle contradiction! Comment agiraient-ils si Jésus était au milieu d'eux, comme il était jadis au milieu des Juifs, lui qui a certainement gardé le Sabbat? « Et Jésus vint à Nazareth, où il avait été élevé; et il entra, selon sa coutume, le jour du Sabbat, dans la synagogue, et il se leva pour lire. » Luc 4 : 16. Ils le haïraient et se montreraient encore plus hostiles parce que la conduite du Seigneur Jésus serait à tous égards une marche plus parfaite, une entière obéissance à tous les commandements. Ces chrétiens de nos jours qui n'ont que l'apparence de la piété ne se révolteraient-ils pas contre les apôtres, s'ils vivaient aujourd'hui, eux qui certes, gardaient le Sabbat avec tous les chrétiens qui composaient l'église primitive?

Jean-Baptiste aussi dit aux pharisiens qui venaient à son baptême : « Et n'allez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père. Car je vous dis que même de ces pierres Dieu peut faire naître des enfants à Abraham. Et la cognée est déjà mise à la racine des arbres; tout arbre donc qui ne produit pas de bon fruit, va être coupé et jeté au feu. » Matth. 3 : 9, 10. Dieu veut la vérité dans le cœur. « Faites donc des fruits convenables à la repentance. » Vers. 8. « Les fausses lèvres sont en abomination à l'Éternel. » Prov. 12 : 22. « Certainement Dieu est bon à Israël savoir à ceux qui sont nets de cœur. » Ps. 73 : 4. « Heureux ceux qui ont le cœur pur; car ils verront Dieu. » Matth. 5 : 8. Ils composeront l'Israël de Dieu, la semence d'Abraham, les héritiers selon la promesse. Mais ailleurs, nous voyons que « tous les ouvriers d'iniquité fleurissent pour être exterminés éternellement. » Ps. 92 : 8. C'est aujourd'hui que chacun choisit la portion qu'il veut avoir éternellement. C'est encore aujourd'hui le temps favorable, c'est aujourd'hui le jour du salut (2 Cor. 6 : 2), celui pendant lequel Dieu pardonne au pécheur repentant. Ce jour favorable est près de sa fin. Nous invitons amicalement tous les hommes à profiter de ce temps favorable avant qu'il soit trop tard, et que la porte soit fermée.

H. A. GABRIEL.

## CES CHOSES NE VALENT PAS CE QUE ELLES MONT COUTÉ.

Au congrès, dernièrement tenu à Paris, concernant le canal de Panama qui doit réparer les deux Amériques, on voyait, assis parmi les chefs de l'entreprise réunis à cette occasion, un homme respectable, à cheveux gris, au regard profond, qui semblait être l'objet de l'attention de toute la société. Une expression de mélancolie était répandue sur tous ses traits. La société s'assembla autour de lui pour le féliciter sur l'heureux succès qu'il avait obtenu dans une des plus grandes entreprises du siècle. Il en avait été l'âme et il recevait les félicitations justement dues à ses infatigables travaux. Ensuite se tournant vers un de ses amis assis à sa gauche, il dit : « J'ai travaillé toute ma vie pour acquérir un peu de renommée et de fortune; et maintenant au moment de mon triomphe, je trouve que ni l'une ni l'autre ne valent ce qu'elles m'ont coûté. En vérité le seul bon usage que j'ai fait de mon argent, c'est lorsque j'ai aidé à ceux qui étaient dans la nécessité ou le malheur. » Celui qui parlait ainsi était Louis Favre de Genève, qui entreprit le fameux tunnel de Saint-Gothard, qui est maintenant en construction depuis huit ans. En sortant du congrès d'Airolo, il partit immédiatement pour se rendre à l'entrée du tunnel où il montrait les niveaux à un ingénieur français, un samedi matin, le 19 juillet. Tout à coup il se plaignit de crampes, demanda un verre d'eau et tomba mort.—N. Y. Herald.

« Si vous pensez à vous-mêmes, à ce que vous désirez, à ce que vous aimez, au respect que les autres vous doivent, à ce qu'ils pensent de vous, rien ne sera pur pour vous. Vous gâterez tout ce que vous toucherez. Vous vous créerez des ennemis et des misères de tout ce que Dieu vous dispense; vous serez aussi misérables dans ce monde qu'il est possible de l'être, et vous fûtes permis d'entrer au ciel, vous y seriez toujours misérables avec une telle disposition d'esprit. »

Un homme en colère ouvre la bouche et ferme les yeux.

## LES SIGNES DES TEMPS

«Heureux ceux qui font ses commandements.

BALE (SUISSE), NOVEMBRE 1879.

JAMES WHITE,  
J. N. ANDREWS,  
URIAH SMITH, } RÉDACTEURS

## L'ÂME VIVANTE.

DANS le dernier numéro de notre journal, nous avons parlé de quelques conséquences résultant de la doctrine qui enseigne que l'homme possède une nature immortelle. La première de ces conséquences est que chaque membre de la famille humaine devra vivre éternellement. Mais la plus grande portion des humains vivent et meurent dans le péché. Si donc les hommes sont immortels maintenant, l'une de ces trois choses sera vraie : 1. Tous les hommes seront sauvés sans acception de caractère ; ou 2. Dieu a quelque moyen de sauver les hommes de leurs péchés après leur mort ; ou 3. Tous ceux qui meurent dans le péché commenceront à leur mort une vie de misère et de méchanceté éternelle qui ne prendra jamais fin.

Mais nous savons très-bien que les méchants n'entreront jamais dans la sainte cité, et nous savons aussi qu'il n'y a point de purgatoire où seront purifiés ceux qui meurent dans le péché. Nous devons donc dire que si l'homme de sa nature est immortel, la plus grande partie de tous les morts ont commencé une vie sans fin de misère et de péché. La base de cette doctrine de misère éternelle est la théorie qui enseigne que Dieu donna à Adam, une âme immortelle lorsqu'il le créa, et que tous les descendants du premier homme héritent cette nature immortelle. Voici comment Moïse nous donne le récit de la création d'Adam : « Et l'Éternel Dieu forma l'homme de la poussière du sol, et souffla dans ses narines une respiration de vie, et l'homme devint une âme vivante. » Gen. 2 : 7. Trad. de Lausanne.

Ce passage est très-remarquable. Moïse ne dit pas que le souffle de vie devint une âme vivante dans le corps de l'homme, mais il dit que l'homme formé de la poussière de la terre devint une âme vivante. L'âme vivante était l'homme entier. Le souffle de vie n'était point un être immortel envoyé par Dieu pour habiter dans le corps d'Adam, mais c'était le principe de vie par lequel Dieu fit que l'homme devint une âme vivante.

Mais les mots *âme vivante* (en hébreu *neh-pheh khay-yah*) qui est ici appliqué à l'homme n'indiquent-ils pas que Dieu donna à Adam une nature immortelle ? Ceux qui pensent ainsi ne savent pas que ce mot hébraïque est employé trois fois par Moïse concernant tous les animaux inférieurs avant qu'il l'applique à l'homme. Dans les deux premiers cas, ce terme est employé concernant tous les animaux qui vivent dans l'eau. Dans le troisième, il est appliqué à tous les animaux, oiseaux et reptiles, qui vivent sur la terre sèche. Dans le quatrième cas, il est appliqué à l'homme lorsqu'il devint une âme vivante. Voici les quatre exemples dans lesquels ce mot est employé.

1. « Et Dieu dit : Que les eaux foisonnent en âmes vivantes. » (en hébreu *neh-pheh khay-yah*). Gen. 1 : 20. Trad. de Lausanne.

2. « Et Dieu créa les grands dragons, et toute âme vivante (*neh-pheh khay-yah*) qui se meut, dont les eaux foisonneront. » Gen. 1 : 21. Trad. de Lausanne.

3. « Et à tout animal de la terre, et à tout oiseau du ciel, et à tout ce qui se meut sur la terre et qui a en soi une âme vivante (hébreu *neh-pheh khay-yah*), je donne toute herbe verte pour nourriture. » Gen. 1 : 30. Trad. de Lausanne.

4. « Et l'Éternel Dieu forma l'homme de la poussière du sol, et souffla dans ses narines une respiration de vie, et l'homme devint une âme vivante. » *Neh-pheh khay-yah*. Gen. 2 : 7. Trad. de Lausanne.

Ainsi on voit que le mot *neh-pheh khay-yah* est appliqué à toute créature vivante sur la terre. On ne peut donc pas dire que l'homme possède une nature immortelle simplement parce que le terme *neh-pheh*

*khay-yah* lui est appliqué. A cet égard il n'a aucune prééminence sur les autres créatures que Dieu a faites. Dieu a créé l'homme capable de l'aimer et de le craindre, mais n'a pas accordé cette faculté à aucune des autres créatures qui sont sur la terre. L'homme a donc la prééminence, en ce que seul il est responsable envers Dieu. Mais Dieu ne lui donna pas la vie éternelle lorsqu'il le créa. Au contraire, il lui dit qu'il vivrait s'il obéissait, et qu'il devrait mourir s'il transgressait. Gen. 2 : 15-17. Et quand il eut transgressé, Dieu lui dit : « Tu es poudre et tu retourneras en poudre. » Gen. 3 : 19.

Cela montre que Dieu donna à Adam une vie qu'il pourrait conserver ou détruire selon sa propre volonté. S'il marchait dans l'obéissance, sa vie serait perpétuée, et la mort n'aurait jamais de pouvoir sur lui, mais s'il transgressait, la sentence de mort devait passer sur lui immédiatement, et la peine de mort devait être infligée en temps convenable. L'homme possédait ce qui peut être appelé une immortalité conditionnelle. Il n'avait aucun motif de craindre la mort aussi longtemps qu'il marchait dans son intégrité.

S'il avait été fidèle à Dieu durant la période entière de sa probation, il aurait alors reçu une immortalité sans condition, celle que tous les enfants de Dieu recevront au son de la dernière trompette.

Les paroles prononcées par Dieu lorsqu'il dit à l'ange de chasser Adam du Paradis, rendent ce sujet très-clair. « Mais maintenant il faut prendre garde qu'il n'avance sa main, et ne prenne aussi de l'arbre de vie, et qu'il n'en mange et ne vive à toujours. Et l'Éternel Dieu le fit sortir du jardin d'Héden. » Gen. 3 : 22, 23. Adam aurait vécu à toujours s'il n'avait pas perdu accès à l'arbre de vie. Sûrement il ne pouvait pas vivre à toujours, après avoir été privé de l'accès à cet arbre, si le jugement de son Créateur est digne d'être accepté. Quand l'homme se fut rebellé contre Dieu, l'accès à l'arbre de vie lui fut ôté, de peur qu'il ne vécût à toujours, et maintenant l'homme dans son orgueil croit qu'il peut vivre à toujours sans jamais goûter de cet arbre, parce que, comme il l'affirme, il possède une nature immortelle. Ceux qui vaincront auront accès à l'arbre de vie. Apoc. 2 : 7 ; 22 : 14. Ceux dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie seront jetés dans le lac de feu qui est la mort seconde. Apoc. 20 : 14, 15. J. N. A.

## PENSÉES CRITIQUES ET PRATIQUES SUR L'APOCALYPSE.

EXPLICATION DU CHAP. 9 : 17-21.

LES SEPT TROMPETTES.—SUITE.

VERSETS 17. « Et je vis ainsi les chevaux dans ma vision : ceux qui étaient montés dessus, avaient des cuirasses de couleur de feu, et d'hyacinthe et de soufre ; les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions, et ils sortaient de leur bouche, du feu, de la fumée et du soufre. »

La première partie de cette description se rapporte à l'apparence de ces cavaliers. Elle est exactement représentée par l'uniforme turc, qui était en grande partie composé de rouge, d'écarlate, de bleu et de jaune. Les têtes des chevaux ressemblaient à des têtes de lions, pour dénoter leur force, leur courage et leur ardeur, et la dernière partie du verset se rapporte sans doute à l'usage de la poudre à canon et aux armes à feu qui avaient été récemment inventées. Lorsque les Turcs à cheval déchargeaient leurs armes à feu, il semblait au spectateur placé à une certaine distance que le feu, la fumée et le soufre sortaient de la bouche des chevaux.

Versets 18, 19. « La troisième partie des hommes fut tuée par ces trois choses, savoir, par le feu, par la fumée, et par le soufre, qui sortaient de leur bouche. Car le pouvoir de ces chevaux était dans leurs bouches et dans leurs queues qui étaient semblables à des serpents ; et ces queues avaient des têtes par lesquelles elles faisaient du mal. »

Ces versets expriment l'effet mortel des nouveaux instruments de guerre dont on venait de commencer à faire usage. Ce fut par le moyen de ces agents, savoir la poudre à canon, les armes à feu et les canons que Constantinople fut finalement vaincue et livrée entre les mains des Turcs.

Outre le feu, la fumée et le soufre qui semblaient sortir de la bouche des chevaux, il est dit que leur pouvoir était aussi dans leurs queues. C'est un fait remarquable et bien connu que l'étendard turc est composé de trois queues de cheval surmontées chacune d'un croissant. Cette enseigne est un symbole d'office et d'autorité. La signification de l'expression semblerait être que leurs queues étaient le symbole ou l'emblème de leur autorité. L'image présentée à l'esprit de Jean semblerait avoir été qu'il vit les chevaux vomir du feu et de la fumée, et ce qui était également étrange, c'est qu'il vit que leur pouvoir de répandre la désolation était représenté par les queues des chevaux. En regardant un corps de cavalerie, portant de telles bannières ou enseignes, on était frappé de cet aspect étrange, et on considérait ces bannières comme renfermant la marque de leur pouvoir.

Cette suprématie des Mahométans sur les Grecs, devait continuer, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, pendant trois cent quatre-vingt-onze ans et quinze jours. Commencé le 27 juillet 1449, époque à laquelle les cent-cinquante ans se terminaient, cette période finissait le 11 août, 1840. Jugéant d'après la manière dont la suprématie ottomane avait commencé lorsque par un tribut volontaire payé par l'empereur grec au sultan turc, il régna seulement par la permission du monarque ottoman, nous devons naturellement conclure que la chute de l'indépendance ottomane serait amenée à peu près de la même manière, savoir qu'à la fin de la période mentionnée, le sultan abandonnerait volontairement son indépendance entre les mains des puissances chrétiennes desquelles il l'avait reçue ?

Lorsque le calcul suivant fut fait par le pasteur J. Litch en 1838, c'était purement une affaire de calcul sur les périodes prophétiques de l'Écriture. Maintenant toutefois le temps s'est écoulé, et il est convenable de demander que a été le résultat et si les événements ont eu lieu selon le calcul qui avait été fait.

Quand l'indépendance mahométane à Constantinople prit-elle fin ? Pendant plusieurs années, avant 1840, le Sultan avait été engagé dans une guerre contre Méhémet Ali, pacha d'Égypte. En 1838 il eut une menace de guerre entre le sultan et son vassal égyptien. Cette guerre n'éclata point, elle fut comprimée, grâce à l'influence des ambassadeurs étrangers. Mais en 1839, les hostilités commencèrent et se poursuivirent jusqu'à ce que, dans une bataille générale entre les armées du sultan et de Méhémet, l'armée du sultan fut entièrement taillée en pièces et détruite, et que sa flotte fut prise par Méhémet et transportée en Égypte. La flotte du sultan avait été tellement diminuée que, lorsque les hostilités recommencèrent au mois d'août, elle était réduite à deux vaisseaux de première ligne, et trois frégates, triste débris de la flotte turque, jadis si puissante. Méhémet refusa positivement d'abandonner cette flotte et de la rendre au sultan ; et il déclara que si les puissances essayaient de lui la prendre, il la brûlerait. Tel était l'état des affaires, lorsqu'en 1840, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse s'interposèrent, et se décidèrent à résoudre cette difficulté ; car il était évident que si on avait laissé agir Méhémet, il serait bientôt devenu maître du trône du sultan.

Le Sultan accepta cette intervention des grandes puissances, et remit ainsi volontairement la question entre leurs mains. Ces puissances tinrent une conférence à Londres, à laquelle fut présent Sheikh Effendi, plénipotentiaire ottoman. A cette conférence, il fut rédigé un ultimatum pour être présenté au pacha d'Égypte, par lequel le sultan devait lui offrir le gouvernement héréditaire de l'Égypte, et de toute la partie de la Syrie qui s'étendait depuis le golfe de Suez au lac de Tibériade, avec la province d'Acre pendant sa vie. Le pacha, de son côté, devait évacuer toutes les autres parties des états du sultan, qui étaient alors occupées par lui, et lui rendre la flotte ottomane. Au cas qu'il refusât cette offre du sultan, les quatre puissances devaient prendre la chose en main, et pour amener à prendre des arrangements, elles devaient employer les moyens qui leur sembleraient convenables.

Il est aisé de voir que, dès que cet uli-

matum serait placé par le sultan entre les mains de Méhémet-Ali, l'affaire serait pour toujours au-delà du contrôle du premier, et que la disposition des affaires du sultan serait dès ce moment-là entre les mains des puissances étrangères. Le sultan dépêcha Rifat Bey à Alexandrie sur un vaisseau du gouvernement pour communiquer cet ultimatum au pacha. Il fut remis entre ses mains le *onze août, 1840*. Le même jour le sultan adressa un billet aux ambassadeurs des quatre puissances pour demander quel plan il fallait suivre au cas que le pacha refusât d'adhérer aux conditions de l'ultimatum. Ceux-ci répondirent qu'il y avait été pourvu et qu'il n'était pas nécessaire qu'il s'alarmât au sujet d'aucune éventualité qui pourrait s'élever. Ce jour-là finissait la période des trois cent quatre-vingt-onze ans et quinze jours assignée à la durée du pouvoir ottoman. Quo'ait-il devenu dès lors l'indépendance du sultan ? Elle n'existait plus ! Entre les mains de qui se trouvait la suprématie de l'empire ottoman ? C'étaient les quatre grandes puissances européennes qui la possédaient, et ce n'est que par leur permission que cet empire a existé depuis cette époque. C'est ainsi que la prophétie fut accomplie à la lettre.

Dès la première publication du calcul de cette affaire en 1838, calcul dont nous avons déjà parlé, des milliers de personnes observèrent les événements et attendirent avec un intense intérêt, le 11 août 1840, temps fixé pour l'accomplissement de la prophétie. Et l'exact accomplissement de l'événement prédit, montrant l'application correcte de la prophétie, donna une impulsion puissante au grand mouvement adventiste qui commençait alors à attirer l'attention du monde.

Versets 20, 21. « Et le reste des hommes qui ne furent pas tués par ces plaies, ne se repentirent pas des œuvres de leurs mains, pour cesser d'adorer les démons, les idoles d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher. Ils ne se repentirent pas non plus de leurs meurtres, ni de leurs empoisonnements, ni de leurs impudicités, ni de leurs voleries. »

Dieu veut que les hommes soient attentifs à ses jugements et qu'ils reçoivent les leçons qu'il veut leur enseigner par ces jugements mêmes. Mais combien ils sont lents à apprendre ! Combien ils sont aveugles aux indications de la Providence ! Les événements qui eurent lieu sous la sixième trompette constituèrent le second malheur. Toutefois ces jugements n'amènent aucune amélioration dans les mœurs, ni dans l'état moral des hommes. Ceux qui échappèrent ne reçurent point instruction de la manifestation de ces jugements sur la terre. Le culte des démons (diables et morts déifiés), et des idoles d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois peut trouver son accomplissement dans le culte des saints et des images de l'église catholique romaine ; tandis que les meurtres, les sorcelleries (Trad. de Lausanne) (miracles prétendus par le moyen des saints qui sont morts), les impudicités et les voleries n'ont point manqué dans les contrées où la religion romaine a prévalu.

Les hordes de Sarrasins et de Turcs furent déchainées comme un fléau et un châtement sur la chrétienté occidentale, mais les hommes souffrirent le châtement sans en tirer leçon. v. s.

## L'IMPORTANCE DU BAPTÊME.

Le Nouveau Testament représente le baptême comme étant une ordonnance que les disciples de Christ ne devaient pas négliger. C'est le premier devoir qui incombe aux hommes après qu'ils se sont repentis. C'est un acte par lequel ceux qui sont déjà unis à Christ dans leur cœur, s'unissent à lui publiquement.

Lorsqu'un ministre de Christ a prêché l'Évangile aux hommes, son devoir est de baptiser ceux qui ont reçu de lui le message de la vérité. Lorsque le Sauveur confia à ses disciples l'œuvre de prêcher l'Évangile, il fit du baptême l'une des conditions du salut.

Examinons donc soigneusement ce que disent les Écritures sur ces sujets. A la fin du sermon de Pierre, le jour de la Pentecôte, le peuple dit : « Hommes frères, que ferons-nous ? Et Pierre leur dit : Convertis-

sez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour obtenir la remission des péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.» «Ceux donc qui veulent de bon cœur sa parole, furent baptisés; et il y eut environ trois mille personnes qui furent ajoutées ce jour-là à l'église.» Actes 2 : 37, 38, 41.

Voici ce que nous lisons concernant la mission de Philippe aux Samaritains: «Philippe donc, étant descendu à la ville de Samarie, leur prêcha Christ.» «Mais quand ils eurent cru à Philippe, qui leur annonçait ce qui concerne le royaume de Dieu et le nom de Jésus-Christ, ils furent baptisés, tant les hommes que les femmes.» Actes 8 : 5, 12. Ces passages montrent clairement que le baptême était regardé comme le premier devoir après la repentance. Cela paraît encore plus clair d'après les passages suivants.

Après que Philippe eut prêché aux Samaritains, le Seigneur l'envoya prêcher à l'eunuque éthiopien. Il le trouva lisant le 53<sup>e</sup> chapitre d'Isaïe. «Là-dessus Philippe prenant la parole, et commençant par cet endroit de l'Écriture, il lui annonça Jésus. Et comme ils allaient par le chemin, ils arrivèrent à un endroit où il y avait de l'eau; et l'eunuque dit: Voici de l'eau; qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé? Et Philippe lui dit: Si tu crois de tout ton cœur, cela t'est permis. Et l'eunuque, répondant, dit: Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Et il commanda qu'on arrêtât le chariot; et ils descendirent tous deux dans l'eau, Philippe et l'eunuque; et Philippe le baptisa. Et quand ils furent remontés hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus.» Actes 8 : 35-39.

Après que Saul fut resté trois jours aveugle par l'effet de la vision qu'il eut sur le chemin de Damas, Ananias fut envoyé pour lui rendre la vue. «Et immédiatement il tomba de ses yeux comme des écailles, et à l'instant, il recouvra la vue, puis il se leva et fut baptisé.» Actes 9 : 18. Paul, dans le discours qu'il fit à la multitude à Jérusalem, répéta les paroles qu'Ananias lui adressa concernant son baptême: «Et maintenant que tardes-tu? Lève-toi, et sois baptisé et lavé de tes péchés, après avoir invoqué le nom du Seigneur.» Actes 22 : 16. Ainsi on voit que le baptême était administré sans délai; et qu'Ananias ordonna à Paul de s'occuper immédiatement de ce devoir.

Le baptême n'était administré qu'à ceux qui se repentaient de leurs péchés et qui croyaient au Seigneur Jésus-Christ. Ceux qui devaient être baptisés recevaient d'abord la Parole de Dieu avant que l'ordonnance du baptême leur fut administrée. «Ceux donc qui veulent de bon cœur sa parole furent baptisés.» Actes 2 : 41. Le baptême était l'acte par lequel ceux qui avaient été convertis s'unissaient publiquement à Christ. «Car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Car vous qui avez été baptisés en Christ, vous avez été revêtus de Christ.» Gal. 3 : 26, 27.

Le baptême est la ligne visible de démarcation entre une vie de péché passée, et une vie subséquente d'obéissance. Lorsque les hommes sont convertis, ils meurent au péché; puis ils sont ensevelis par le baptême pour ressusciter ensuite de ce tombeau afin de marcher en nouveauté de vie. Voici comment Paul présente ce sujet: «Car nous qui sommes morts au péché, comment y vivrions-nous encore? Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ; nous avons été baptisés en sa mort? Nous sommes donc ensevelis avec lui en sa mort par le baptême, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle.» Rom. 6 : 2-4.

L'injonction de Christ à tous ceux qui devaient prêcher son Évangile est ainsi exprimée: «Allez donc et instruisez toutes les nations les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé, et voici je suis toujours avec vous jusqu'à

la fin du monde.» Matth. 28 : 19, 20. Cette injonction place le baptême après la prédication de la Parole de Dieu. Les hommes doivent être baptisés après avoir reçu la vérité de Dieu dans leurs cœurs.

La même injonction est ainsi donnée par Marc. «Et il leur dit: Allez-vous en par tout le monde, et prêchez l'Évangile à toute créature humaine. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé; mais celui qui ne croira point sera condamné.» Marc 16 : 15, 16. Ici encore la prédication précède l'ordonnance du baptême. Ceux qui ont entendu et cru la Parole de Dieu doivent être baptisés. Christ dit: «Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé.» Christ a donc fait du baptême une des conditions du salut. Nous pouvons croire que le Juge excusera ceux qui n'ont jamais eu l'occasion d'être baptisés, et qui n'ont jamais eu aucune lumière sur ce sujet. Mais si nous supposons qu'il nous excusera, nous qui avons les moyens de comprendre ce sujet, et la facilité d'y obéir; si, de propos délibéré, nous négligeons un devoir qui nous est montré si clairement, nous nous séduisons nous-mêmes, et nous verrons à la fin que nous sommes tombés dans une erreur fatale.

J. N. A.

## PENSEES SUR LE LIVRE DE DANIEL.

### Explication du Chapitre 9 : 1-19.

VERSETS 1, 2. «La première année du règne de Darius, fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, lequel avait été établi roi sur le royaume des Chaldéens; la première année, dis-je, de son règne, moi, Daniel, ayant entendu, par les livres, que le nombre des ans dont l'Éternel avait parlé par le prophète Jérémie, pour finir les désolations de Jérusalem, était de soixante et dix ans;»

La vision dont il est parlé dans le chapitre précédent fut donnée la troisième année de Belsatsar, 553 ans av. J.-C. Les événements racontés dans ce chapitre eurent lieu la première année de Darius, 538 ans av. J.-C. Conséquemment une période de quinze ans dut s'écouler entre les événements mentionnés dans ces deux chapitres. Quoique Daniel fut surchargé de soucis inhérents à la place de premier ministre du plus grand royaume de la terre, il ne permit pas à ses affaires de le priver du privilège d'étudier les choses d'une plus grande importance, savoir les desseins de Dieu révélés à ses prophètes. Il comprit par les livres, savoir par les écrits de Jérémie que la durée de la captivité du peuple de Dieu serait de soixante et dix ans. Cette prédiction se trouve dans Jérémie 25 : 12; 29 : 10. La connaissance de cette prédiction, et l'usage qu'on en faisait montrent que Jérémie était de bonne heure considéré comme un prophète divinement inspiré, autrement ses écrits n'auraient pas été si tôt rassemblés, et copiés d'une manière si étendue. Quoique Daniel fut pendant quelque temps son contemporain, il avait une copie de ses écrits qu'il emporta avec lui dans sa captivité; et quoiqu'il fut lui-même un si grand prophète, il ne croyait pas que ce fut au-dessous de sa dignité d'étudier soigneusement ce que Dieu pouvait révéler à d'autres de ses serviteurs. Les soixante et dix ans avaient commencé en 606 av. J.-C., et Daniel comprenait qu'ils devaient bientôt tirer à leur fin; et que Dieu avait même commencé l'accomplissement de cette prophétie en renversant le royaume de Babel.

VERSÉT 3. «Je tournai mon visage vers le Seigneur Dieu, cherchant à faire requête et supplication, avec jeûne, et en prenant le sac et la cendre.»

Parce que Dieu a promis, nous ne sommes point déchargés de la responsabilité de le supplier pour lui demander l'accomplissement de sa parole. Daniel aurait pu raisonner ainsi: Dieu a promis de délivrer son peuple à la fin des soixante et dix ans; et il accomplira sa promesse; je n'ai donc nul besoin de m'inquiéter de cette affaire. Daniel ne raisonna point ainsi; mais comme le temps où la promesse de Dieu devait s'accomplir s'approchait, il s'appliqua de tout son cœur à chercher l'Éternel. Et avec quel sérieux ne se mit-il pas à l'œuvre! Avec jeûne en prenant le sac et la cendre! Ce fut probablement cette année-là qu'il fut jeté dans la fosse aux lions, et la prière dont il nous est parlé ici était sans doute le sujet de cette prière, qu'il présentait trois fois par jour devant l'Éternel, sans égard

aux lois humaines qui défendaient d'adresser aucune prière à quelque dieu ou à quelque homme que ce fût pendant trente jours, sinon au roi Darius. Dan. 6 : 7, 12.

VERSÉT 4. «Et je priaï l'Éternel, mon Dieu, et je lui fis confession, et je dis: Hélas! Seigneur, et je es le Dieu fort, le Grand, le Terrible, qui gardes l'Alliance et la miséricorde à ceux qui t'aiment et qui observent tes commandements!»

Nous avons ici le commencement de la prière merveilleuse de Daniel, prière exprimant une humiliation et une contrition de cœur telles que tous ceux qui ne sont pas entièrement endurcis ne peuvent la lire sans émotion. Il commence par reconnaître la fidélité de Dieu. Dieu ne manque jamais de remplir chacun de ses engagements envers ceux qui le suivent. Si les Juifs étaient dans la fournaise de la captivité c'était à cause de leurs péchés, et non parce que Dieu avait manqué de les défendre et de les soutenir.

VERSÉS 5-14. «Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait de méchantes actions, nous avons été rebelles, et nous sommes détournés de tes commandements et de tes jugements; et nous n'avons pas obéi aux prophètes, tes serviteurs, qui ont parlé en ton nom à nos rois, aux principaux d'entre nous, à nos pères, et à tout le peuple du pays. O Seigneur! à toi est la justice, et à nous la confusion de face, qui couvre aujourd'hui les hommes de Juda, les habitants de Jérusalem, et tous ceux d'Israël, qui sont près et qui sont loin, dans tous les pays auxquels tu les as chassés, à cause de leur perfidie qu'ils ont commise contre toi. Seigneur! à nous est la confusion de face, à nos rois, aux principaux d'entre nous, à nos pères, parce que nous avons péché contre toi. Les compassions et les pardons sont du Seigneur, notre Dieu; mais nous sommes rebelles contre lui; et nous n'avons point écouté la voix de l'Éternel, notre Dieu, pour marcher dans ses lois qu'il avait mises devant nous, par le moyen de ses serviteurs les prophètes. Tous ceux d'Israël ont transgressé la loi, et se sont détournés pour ne point écouter ta voix; et l'imprécation et le serment écrit dans la loi de Moïse, serviteur de Dieu, ont fondu sur nous, parce que nous avons péché contre lui. Et il a accompli ses paroles qu'il avait prononcées contre nous, et contre nos chefs qui nous ont gouvernés; tellement qu'il a fait venir sur nous un grand mal, tel qu'il n'en est point arrivé sous tous les cieux de semblable à celui qui est arrivé à Jérusalem. Toute mal-là est venue sur nous, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse; et nous n'avons point supplié l'Éternel, notre Dieu, pour nous retirer de nos iniquités, et nous rendre attentifs à la vérité. Et l'Éternel a vu le mal, et l'a fait venir sur nous; car l'Éternel, notre Dieu, est juste dans toutes les œuvres qu'il a faites à notre égard; mais nous n'avons point obéi à sa voix.»

Toute cette partie de la prière de Daniel est une entière confession faite avec un cœur brisé. Il justifie pleinement la manière dont l'Éternel a agi, reconnaissant que leurs péchés étaient la cause de toutes les calamités dont Dieu les avait menacés par le prophète Moïse. Et il ne fait aucune distinction en sa faveur. Il ne se sépare point du peuple. Aucune propre justice ne se manifeste dans sa pétition. Et quoiqu'il eût souffert longtemps à cause des péchés des autres, en supportant soixante et dix ans de captivité à cause des fautes de son peuple, tandis que lui, avait mené une vie de piété et avait reçu de Dieu des marques d'un grand honneur et des bénédictions de l'Éternel, il ne porte aucune accusation contre personne à l'exclusion des autres, il ne réclame aucune sympathie pour lui-même comme étant victime des fautes des autres, mais il prend sa place avec eux et dit: Nous avons péché, à nous appartient la confusion de face. Il reconnaît qu'ils n'avaient pas pris garde aux leçons que Dieu avait voulu leur enseigner par leurs afflictions, et qu'ils ne s'étaient pas retournés vers lui.

Une expression qui se trouve au 14<sup>e</sup> verset est digne d'être spécialement remarquée. «Et l'Éternel a vu le mal, et l'a fait venir sur nous.» Parce que le Seigneur n'exécute pas promptement la sentence qu'il a prononcée contre une mauvaise œuvre, les fils des hommes se sentent appliqués de tout leur cœur à faire le mal. Mais que personne ne pense que le Seigneur ne voie pas ou qu'il ait oublié. Les rétributions promises au transgresseur l'attendront certainement. Dieu verra le mal, et lorsqu'il le trouvera bon, il le fera venir sur le méchant.

VERSÉS 15-19. «Et maintenant, Seigneur, notre Dieu! qui as tiré ton peuple des pays d'Égypte par une main forte, et qui t'es acquis un renom tel qu'il parait aujourd'hui; nous avons péché, nous avons été méchants. Seigneur! je te prie que, selon toutes tes justices, ta colère et ton indignation soient détournées de ta ville de Jérusalem, qui est la montagne de ta sainteté; car c'est à cause de nos péchés, et des iniquités de nos pères, que Jérusalem et ton peuple sont en oppro-

bre à tous ceux qui sont autour de nous. Écoute donc maintenant, ô notre Dieu! la requête de ton serviteur et ses supplications; et pour l'amour du Seigneur, fais reluire ta face sur ton sanctuaire qui est désolé. Mon Dieu! prête l'oreille et écoute: ouvre tes yeux et regarde nos désolations, et la ville sur laquelle ton nom a été invoqué; car ce n'est pas sur nous justes, que nous présentons nos supplications devant ta face, mais c'est sur les grandes compassions. Seigneur! exauce; Seigneur! pardonne; Seigneur! sois attentif et opere; à cause de toi-même, ô mon Dieu! ne tarde point, car ton nom a été invoqué sur ta ville et sur ton peuple.»

Le prophète maintenant fait valoir l'honneur du nom du Seigneur comme une raison pour laquelle il désire que sa requête lui soit accordée. Il fait allusion à leur délivrance d'Égypte et au grand renom que l'Éternel s'était acquis par toutes les œuvres merveilleuses qu'il avait opérées au milieu d'eux. Tout cela ne servirait de rien s'il les abandonnait maintenant pour les laisser périr. Moïse emploie le même argument lorsqu'il intercède en faveur d'Israël. Nomb. 14. Ce n'est point que Dieu soit mu par des motifs d'ambition ou de vaine gloire, mais quand ses saints sont jaloux de l'honneur de son nom, lorsqu'ils montrent leur amour pour lui en intercédant auprès de lui pour travailler, non point pour leur bénéfice personnel, mais pour sa propre gloire, afin que son nom ne soit pas mis en opprobre ni blasphémé parmi les nations, voilà que c'est acceptable devant lui. Ensuite il intercède en faveur de la ville de Jérusalem sur laquelle le nom de l'Éternel avait été invoqué, et en faveur de sa sainte montagne qu'il aimait si ardemment, et il supplie l'Éternel au nom de ses miséricordes, de détourner sa colère. Enfin son esprit se concentre sur le saint Sanctuaire, la demeure de Dieu sur cette terre, et il intercède afin que ce Sanctuaire désolé soit réparé.

Daniel comprit que les soixante et dix ans de la captivité tiraient à leur fin. Par l'allusion qu'il fait au Sanctuaire, il est évident que jusqu'alors il s'était mépris sur le sens de la vision importante qui lui avait été donnée quinze ans auparavant, au point de supposer que les 2300 jours, à la fin desquels le Sanctuaire devait être purifié, expirait à la même époque. Ce malentendu fut immédiatement corrigé lorsque l'ange vint lui donner d'autres instructions en réponse à sa prière. Nous en parlerons dans notre prochain numéro. U. S.

## LES NOCES DE CANA.

### SECOND ARTICLE.

JÉSUS sortait du désert où il avait enduré un long jeûne afin de vaincre le pouvoir de l'appétit sur l'homme, pouvoir qui avait, entr'autres maux, introduit l'usage abondant des liqueurs spiritueuses. Christ ne procura pas aux convives de la nocé, du vin qui, par la fermentation ou la falsification, était d'une nature enivrante, mais il leur donna le pur jus du raisin, clarifié et raffiné, dont l'effet devait être de corriger leur goût pervers.

Les convives firent des remarques sur la qualité du vin; ils prirent aussitôt des informations, et apprirent bientôt des domestiques le récit de l'œuvre merveilleuse que Jésus venait d'accomplir. La société écouta avec un grand étonnement, et de temps à autre les convives échangeaient quelques paroles de doute et de surprise. A la fin ils cherchèrent Jésus afin de lui rendre le respect qui lui était dû, et d'apprendre comment il avait opéré ce miraculeux changement de l'eau en vin; mais ils ne le trouvèrent point. Avec une simplicité remplie de dignité, il avait accompli ce miracle, puis s'était tranquillement retiré.

Lorsqu'il fut reconnu que Jésus était réellement parti, l'attention de la société fut dirigée vers ses disciples qui étaient restés en arrière. Pour la première fois ils avaient l'occasion de confesser qu'ils croyaient en Jésus de Nazareth comme étant le Sauveur du monde. Jean raconta ce qu'il avait entendu et vu de ses enseignements. Il parla des manifestations merveilleuses de la puissance de Dieu lorsque Jésus fut baptisé par le prophète Jean dans le Jourdain, et comment la lumière et la gloire du ciel étaient descendues sur lui sous la forme d'une colombe, tandis qu'une voix venant du ciel déclarait que Jésus était le Fils du Père éternel. Jean narra ces faits avec une

exactitude et une clarté convaincantes. La curiosité de tous ceux qui étaient présents fut éveillée, et un grand nombre de ceux qui attendaient le Messie avec anxiété pensaient qu'il était tout à fait possible que celui-ci fût Celui qui avait été promis à Israël.

Les nouvelles de ce miracle opéré par Jésus s'étaient répandues par toute cette région et étaient même parvenues jusqu'à Jérusalem. Les sacrificateurs et les anciens les apprirent avec étonnement. Avec un nouvel intérêt, ils sondèrent les prophéties qui mentionnaient la venue de Christ. Ils manifestaient la plus intense anxiété pour savoir quel était le but et la mission de ce nouveau Docteur, qui venait parmi le peuple d'une manière si simple, et qui toutefois faisait ce que nul autre homme n'avait jamais fait. Peu semblable aux pharisiens, et aux autres dignitaires qui refusaient de se mêler au peuple parce qu'ils se croyaient trop saints, il s'était joint à cette assemblée composée de diverses classes de personnes réunies à l'occasion de la noce. Aucune légèreté mondaine ne se mêla à sa pure et sainte conversation, et il sanctionna la fête par sa présence.

Il y a ici une leçon pour les disciples de Christ dans tous les temps; ils doivent apprendre par là à ne pas s'exclure de la société, à ne pas renoncer à tout lien social, ni à chercher à vivre séparés de leurs semblables. Afin d'avoir accès aux individus de toutes les classes, nous devons aller où ils se trouvent, car il est rare qu'ils viennent de plein gré nous chercher ou nous sommes. Ce n'est pas seulement par les paroles prononcées du haut de la chaire que les cours sont touchés par la vérité divine. Christ éveilla leur intérêt en allant parmi eux comme quelqu'un qui désirait leur bien. Il les chercha dans leurs occupations journalières, et manifesta un intérêt véritable dans leurs affaires temporelles. Il porta ses instructions dans les maisons du peuple, amenant les familles entières sous l'influence de sa présence divine. Par sa sympathie pour les malheurs d'autrui, il attirait les cours et les gagnait à sa cause.

Cet exemple du divin Maître devrait être exactement suivi par ses serviteurs. Quelque instructifs et profitables que puissent être leurs discours publics, ils devraient se souvenir qu'il y a un autre champ d'action, plus humble peut-être, mais promettant une moisson non moins abondante. Il se trouve dans les humbles positions de la vie aussi bien que dans les splendides demeures des grands de ce monde, il se trouve à la table dressée par l'hospitalité et au milieu de ces assemblées réunies à l'occasion des fêtes innocentes.

La conduite de Jésus à cet égard était en opposition directe à celle des conducteurs des Juifs. Ceux-ci ne fréquentaient que les personnes distinguées. Ils n'avaient aucune sympathie pour les maux du commun peuple, et ne cherchaient ni à leur faire du bien, ni à gagner leur amitié. Mais Christ se liait aux intérêts de l'humanité, et c'est ainsi que devraient agir ceux qui prêchent sa Parole, non point pour satisfaire leurs goûts pour leur propre jouissance personnelle ou le plaisir du changement et des amusements, mais dans le but de saisir toutes les occasions de faire du bien, et de répandre la lumière de la vérité dans les cœurs des hommes, en menant une vie pure, non entachée par les folies et les vanités de la société.

Le but principal de Jésus en assistant à cette noce était de commencer à rompre cette barrière qui existait entre les conducteurs des Juifs et le commun peuple, et entre les Juifs et les gentils. Il était venu non point seulement comme Messie des Juifs, mais aussi comme Rédempteur du monde. Les pharisiens s'abstenaient de fréquenter aucune autre classe que la leur. Ils se tenaient à distance, non-seulement des Gentils, mais encore de leur propre peuple, et leur enseignement portait toutes les classes à se séparer du reste du monde de manière à les rendre peines de leur propre justice, égoïstes et intolérants. Cet égoïsme rigoureux du commerce du monde et cette bigoterie des pharisiens avaient diminué leur influence et créé des préjugés que Christ aurait voulu ôter, afin que l'influence de sa mission se fit sentir à toutes les classes.

Ceux qui pensent conserver leur religion en cachant soigneusement pour la préserver de la corruption du monde perdent des occasions précieuses d'éclairer les hommes et de leur faire du bien. Le Sauveur cherchait les hommes dans les rues, dans les maisons particulières, sur les bateaux, dans la synagogue, sur les bords des lacs et dans les noces. Il passait beaucoup de temps sur les montagnes, en prières ferventes afin de se fortifier pour la lutte et pour

la tâche qu'il avait à remplir parmi les hommes, et tout en enseignant les riches et les nobles, il instruisait les ignorants, soulageait les pauvres et les malades et ceux qui étaient retenus dans les liens de Satan.

Le ministère de Christ était en opposition directe à celui des principaux d'entre les Juifs. Ils se tenaient à l'écart, n'ayant aucune sympathie avec le commun peuple. Se considérant comme des êtres privilégiés de Dieu, ils revêtaient une apparence de justice et de dignité. Les Juifs s'étaient tellement écartés des anciens enseignements de Jéhovah qu'ils croyaient être justes et recevoir l'accomplissement de ses promesses s'ils gardaient strictement la lettre de la loi qui leur avait été donnée par Moïse.

Le zèle avec lequel ils suivaient les enseignements des anciens leur donnait un air de grande piété. Non contents d'accomplir les services que Dieu leur avait désignés par Moïse, ils étaient continuellement à chercher des devoirs plus rigides et plus difficiles. Ils mesuraient leur sainteté par la multitude de leurs cérémonies, tandis que leurs cœurs étaient remplis d'hyprocrisie, d'orgueil et d'avarice. La malédiction de Dieu était sur eux à cause de leurs iniquités, tandis qu'ils faisaient profession d'être la seule nation juste de la terre.

Ils avaient reçu des interprétations de la loi confuses et déraisonnables. Ils avaient ajouté tradition sur tradition, ils avaient entravé la liberté de penser et d'agir jusqu'à ce que les commandements, les ordonnances, et le service de Dieu fussent perdus dans une série interminable de rites et de cérémonies sans signification. Leur religion était un jng de servitude. Ils étaient tombés dans un tel esclavage qu'il leur était impossible de remplir les devoirs essentiels de la vie sans employer les Gentils pour faire pour eux bien des choses nécessaires qu'il leur était défendu de faire, de crainte de se souiller. Ils vivaient dans une crainte continuelle de se souiller. Le fait de demeurer constamment sur ces choses avait borné leurs esprits et rapetissé leurs vues des choses divines.

Jésus commença l'œuvre de la réforme en s'unissant à l'humanité. Il était Juif, et il voulait laisser un modèle parfait de quelqu'un qui était Juif au dedans. Tout en censurant les pharisiens à cause de leur piété prétentieuse, et en essayant d'affranchir le peuple des exactions déraisonnables qui pesaient sur lui, il montrait la plus grande vénération pour la loi de Dieu, et il enseignait l'obéissance à ses préceptes.

Jésus censura l'intemperance, la sensualité et la folie, toutefois il était social dans sa nature. Il acceptait des invitations à la table des savants et des nobles aussi bien qu'à celle des pauvres et des affligés. Dans ces occasions sa conversation était d'une nature élevée et instructive tenant ses auditeurs dans le ravissement. Il n'autorisait nullement la dissipation et la débauche, toutefois il aimait à voir le peuple heureux. Une noce chez les Juifs était une scène touchante et solennelle, et Jésus n'était point indifférent à la joie qui y était manifestée. Ce miracle était un fait qui avait pour but de renverser les préjugés des Juifs. Les disciples de Jésus en retirèrent une leçon de sympathie et d'humanité. Ses parents furent attirés vers lui avec affection, et lorsqu'il partit pour Capernaüm, ils l'accompagnèrent.

En assistant à cette fête, Jésus sanctionna le mariage comme étant une institution divine, et pendant toute la période subséquente de son ministère, il honora l'alliance du mariage d'une manière toute spéciale, en s'en servant pour illustrer plusieurs vérités importantes. E. G. WHITE.

#### LA CONVERSATION DU CHRÉTIEN.

CE QUE LA CONVERSATION D'UN CHRÉTIEN DOIT ÊTRE.

Il doit parler des paroles de l'Éternel quand il se tient dans sa maison, quand il se met en chemin, quand il se couche et quand il se lève. Deut. 6: 7.

Sa bouche doit parler de la sagesse, et sa langue doit prononcer ce qui est droit. Ps. 37: 30.

Il doit raconter la gloire de Dieu parmi les nations, et ses merveilles parmi tous les peuples. Ps. 96: 3.

Il doit parler de toutes les merveilles de Dieu. Ps. 105: 2.

Il doit raconter la force des exploits redoutables de l'Éternel. Ps. 145: 6.

Sa langue doit embellir la science. Prov. 15: 2.

Ses discours doivent répandre la science. Prov. 15: 7.

La loi de bonté doit être sur sa langue. Prov. 31: 26.

Il doit parler en vérité à son prochain. Zach. 8: 16; Eph. 4: 25.

Il doit parler avec une grande liberté. 2 Cor. 3: 12.

Ses discours doivent toujours être accompagnés de grâce, et assaisonnés de sel. Col. 4: 6.

Il doit tenir sa langue en bride. Jacq. 1: 26.

Il doit parler comme devant être jugés par la loi de la liberté. Jacq. 2: 12.

Il doit parler selon les oracles de Dieu. 1 Pier. 4: 11.

«Celui qui me sacrifie la louange m'honore: et je ferai voir la délivrance de Dieu à celui qui règle ses voies.» Ps. 50: 23.

CE QUE LA CONVERSATION D'UN CHRÉTIEN NE DOIT PAS ÊTRE.

Il ne doit pas parler en flatterie à ses intimes amis. Job. 17: 5.

Il doit garder sa langue du mal, et ses lèvres de parler avec tromperie. Ps. 34: 14; 1 Pier. 3: 10.

Il ne doit pas permettre que sa bouche le fasse pécher. Eccl. 5: 6.

Ses lèvres ne doivent point proférer le mensonge, ni sa langue dire des choses perverses. Es. 54: 3.

Sa langue ne doit pas prononcer de fraudes. Jér. 9: 8.

Il ne doit point du tout jurer. Matth. 5: 34; etc.; Jér. 23: 10; Jacq. 5: 12.

Il ne doit pas parler comme étant de la terre. Jean 3: 31.

Il ne doit point maudire le prince de son peuple. Actes 23: 5; Jude 8.

Il doit bannir toute médisance. Eph. 4: 31; 1 Pier. 2: 1.

Aucune parole déshonnête ne doit sortir de sa bouche. Eph. 4: 29.

Il ne doit se livrer à aucune bouffonnerie, ni plaisanterie. Eph. 5: 4.

Il ne doit médire de personne. Tite 3: 2.

Il ne doit pas parler mal de tout ce qu'il ne connaît pas. Jude 10.

Il ne doit pas prononcer des paroles d'orgueil. Jude 16.

«Les hommes rendront compte, au jour du jugement, de toutes les paroles vaines qu'ils auront dites.» Matth. 12: 36.

#### LES DROITS D'AUTRUI.

Les personnes qui font usage de tabac commettent une transgression flagrante et continuelle contre les droits d'autrui. Il y a des personnes qui prétendent avoir le droit de faire ce que bon leur semble, mais qu'elles sachent bien que nul principe de la loi ou de l'Évangile ou du sens commun ne permet à un homme, quel qu'il soit, de chercher sa propre satisfaction au détriment de celle des autres. Si un homme n'avait ni père, ni mère, ni femme, ni enfants; s'il vivait comme un ermite dans une caverne ou dans une île déserte que le pied de l'homme n'a jamais foulée, il pourrait peut-être prétendre au droit naturel de faire ce qu'il lui plaît, pourvu qu'il n'y ait point de Dieu, ou qu'il n'ait aucune responsabilité morale. Mais il est impossible que la société existe à moins que les hommes ne consentent à sacrifier une partie de leurs droits et de leur privilèges personnels, et qu'ils ne considèrent et ne respectent les droits et les goûts des autres.

Toute loi est basée sur ce principe, savoir que les goûts d'un individu doivent céder au bien de la communauté. Celui qui refuse de mettre ce principe en pratique se trouvera bientôt banni de la société contre laquelle il s'élève. Elle sentira la nécessité de se défendre résolument contre cet agresseur en l'obligeant à se soumettre à une saine autorité exercée en faveur du bien public. Nul homme occupant une place dans la société n'a le droit d'incommoder ou de scandaliser ses semblables. Il est sous l'obligation d'observer les règles de la bienséance et de la convenance. Comme membre de la société, il ne doit rien faire qui pourrait lui porter atteinte ou la renverser.

Personne n'a le droit de salir l'eau que je bois, personne n'a le droit d'empoisonner l'air que je respire. Toutefois tout fumeur fait cela continuellement, en obscurcissant l'air de la fumée de son cigare ou de sa pipe nauséabonde. Quel droit a-t-il d'empoisonner l'air que je respire? Quel droit a-t-il de me donner un mal de tête ou de me priver en quelque manière de l'avantage de respirer librement l'air vital que Dieu a créé comme étant nécessaire à l'entretien de ma vie. S'il pouvait s'en aller loin de tout contact avec les humains, dans un lieu où personne ne le verrait, ni ne l'entendrait, et ne serait en aucune manière affecté par sa conduite, le cas serait différent; mais il importune ses semblables, empoisonne l'air que je respire et semble penser qu'il possède le droit d'agir ainsi; et croire même que

je n'ai pas le droit de formuler aucune plainte contre sa conduite. Il se trompe; C'est non-seulement mon droit, mais encore mon devoir de protester contre son impudence et son égoïsme. Nul homme n'a le droit d'empoisonner sa femme, ou d'affecter la santé de ses enfants par l'usage du tabac. Néanmoins des milliers de fumeurs font cela jour après jour continuellement. De faibles femmes et de petits enfants délicats souffrent de cruels maux de tête, éprouvent des nausées et d'autres indispositions de ce genre parce que quelque individu égoïste et incivil s'arroge le droit de faire ce que bon lui semble concernant ses habitudes personnelles, sans aucun égard aux droits de ceux qui l'entourent. De tels hommes se trompent grandement lorsqu'ils s'imaginent que leurs droits les autorisent à fouler aux pieds les droits des autres. Ils peuvent, selon la loi de la force brutale, faire ce que bon leur semble, mais selon la loi plus élevée du droit et de la bienséance, ils sont indubitablement condamnés.

L'un des effets signalés de l'usage du tabac, est celui d'émousser la conscience, et de rendre l'esprit insensible aux sentiments de délicatesse morale et de discernement équitable; conséquemment certains hommes, sans avoir la moindre idée qu'ils agissent avec mélanche, commettent les plus graves impolitesses. Un homme n'a pas plus le droit de fumer devant sa figure que de me cracher au visage; et cependant c'est à peine si je puis sortir dans la rue sans être dégoûté par la fumée nauséabonde qui sort par bouffées de la bouche d'un fumeur qui semble n'avoir pas plus d'idée qu'il est un objet de dégoût qu'un habitant des îles Fidji n'en a de l'indécence qu'il y a à paraître nu. Si les hommes qui agissent ainsi pouvaient avoir une idée du dégoût qu'ils inspirent à ceux qu'ils rencontrent chaque jour, il est certain que, à moins que leurs consciences et leurs sentiments moraux ne soient entièrement endurcis, ils se débarrasseraient immédiatement d'une habitude si désagréable pour leurs semblables, et si nuisible à leur propre santé.

H. L. HASTINGS.

## A LA JEUNESSE.

### LE MIRAGE DE LA VIE.

LA SOURCE DES EAUX VIVES.

DANS les précédents numéros de notre journal, nous avons donné des esquisses de la carrière de divers individus, qui, ayant bu à longs traits à la coupe des joies de ce monde, ont néanmoins trouvé à la fin que tout ce qu'ils avaient recherché avec tant d'avidité n'avait été que vanité et rongement d'esprit. La liste d'exemples que nous avons donnée aurait pu être augmentée par d'autres exemples appartenant à une période plus reculée, mais nous avons eu pour but de maintenir l'intérêt du sujet en choisissant des personnages des temps modernes.

Nous ajouterons cependant encore quelques exemples aux caractères que nous avons déjà tracés, et pour donner un exemple de l'homme de loi qui a obtenu de grands succès, nous désignerons LORD KEEPER NORTH. Pendant plusieurs années il désira ardemment obtenir l'office de grand chancelier d'Angleterre, mais il confessa, lorsqu'il eut atteint le but de ses recherches qu'il avait à peine joui d'une minute d'aise ou de paix. «Le roi, dit son biographe, qui décrit son désappointement, en lui présentant la bourse où se trouvait l'anneau, lui dit: «Le voici, mon seigneur, prenez-le; vous le trouverez bien lourd.» Ainsi sa majesté remplit le rôle de prophète aussi bien que celui de roi; car, peu avant sa mort le chancelier avait lui-même déclaré que, depuis qu'il avait possédé l'anneau, il n'avait pas joui d'un seul moment de repos ou de contentement. Comme exemple de l'Étudiant, on se rappellera GROTIUS, qui, sur son lit de mort, enviait la position d'un paysan pauvre, mais pieux qui avait consacré une grande partie de son temps à la prière et à l'étude des Écritures, tandis que lui-même, de son propre avoir, avait perdu toute une vie en bagatelles. Comme exemple d'un Philosophe, nous pouvons citer Bacon. Il explora toutes les hauteurs de la philosophie et en sonda toutes les profondeurs, toutefois il termina ses jours dans le déshonneur, le chagrin et le désappointement. Comme Homme d'Entreprise, combien est touchant l'exemple de SYRISTORNE COLOMB; il découvre un nouveau monde, et toutefois il meurt en déclarant qu'il n'aurait pu servir plus fidèlement le monarque qui l'avait négligé, qu'il ne l'eût fait pour obtenir le paradis. Enfin cherchant

dans les pages de l'Écriture, sacrée nous trouvons SALOMON qui surpassait en sagesse et en gloire tous les princes de la terre, et qui toutefois confesse enfin que le tout de l'homme est de craindre Dieu et de garder ses commandements, et que tout le reste est vanité et rongement d'esprit. « J'ai dit en mon cœur: Allons que je l'éprouve maintenant par la joie, et jouis du bien; mais voilà, cela est aussi une vanité. J'ai dit touchant le ris: Il est insensé; et touchant la joie: De quoi sert-elle?... Jeme suis fait des choses magnifiques; je me suis bâti des maisons; je me suis planté des vignes; je me suis fait des jardins et des vergers, et j'y ai planté toutes sortes d'arbres fruitiers; je me suis fait des réservoirs d'eau, pour arroser le parc planté d'arbres; j'ai acquis des serviteurs et des servantes, et j'ai eu des serviteurs nés en ma maison, et j'ai eu plus de gros et de menu bétail que tous ceux qui ont été avant moi à Jérusalem; je me suis aussi avancé de l'argent et de l'or, et des plus précieux joyaux des rois et des provinces; je me suis acquis des chanteurs et des chanteuses, et les délices des hommes, une harmonie d'instruments de musique, même plusieurs harmonies de toutes sortes d'instruments; je me suis agrandi et me suis accru plus que tous ceux qui ont été avant moi à Jérusalem, et avec cela ma sagesse est demeurée avec moi. Enfin, je n'ai rien refusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont demandé, et je n'ai épargné aucune joie à mon cœur; car mon cœur s'est réjoui de tout mon travail, et ça a été tout ce que j'ai eu de tout mon travail. Mais ayant considéré tous mes ouvrages que mes mains avaient faits, et tout le travail auquel je m'étais occupé pour le faire, voilà, tout était vanité et tourment d'esprit; de sorte que l'homme n'a aucun avantage de ce qui est sous le soleil. » Éccl. 2 : 1-11.

« Cela peut être de la vanité de rechercher le plaisir, de satisfaire son goût et de courir après la renommée. C'est de la vanité d'acheter de belles maisons, d'élever des faisans, de planter des arbres, d'acquiescer d'immenses possessions; mais ce n'est pas de la vanité, mais du bon sens de servir de tout son cœur, de toute son âme, et de toute sa pensée et de tout son pouvoir, le Maître et le Créateur des cieux. Ce n'est pas de la vanité de vaincre ses passions, de cesser de murmurer; ce n'est pas de la vanité d'être patient, soumis, doux, et joyeux; et, dans le moment de l'épreuve, de répandre autour de soi une influence de sainteté et d'amour, de sorte que celui qui souffre devienne en quelque sorte celui qui console et qui enseigne. —Mémoires de sir Thomas Buxton.

Quelle leçon devons-nous tirer de ces témoignages solennels de la vanité des poursuites humaines et du Mirage de la vie? Faut-il en conclure que le bonheur ne se trouve nulle part? Non. Une telle conclusion serait en désaccord avec l'expérience, et serait un outrage fait au Dieu grand et bon qui nous a donné toutes choses abondamment pour en jouir, et qui a répandu avec prodigalité toutes les choses bonnes et nécessaires au bonheur de ses créatures. Est-il donc enseigné ici que la richesse, l'art, la renommée, l'éloquence et le pouvoir sont en eux-mêmes coupables? Non, il est possible à un homme d'être riche, et cependant d'être un John Thornton, un héros, et toutefois un Gardiner ou un Havelock; un orateur, et toutefois un Jérémie Taylor ou un Robert Hall; un homme d'esprit, et toutefois un Wilberforce; un artiste, et toutefois un Bacon, le sculpteur; une beauté, et toutefois que les charmes personnels soient éclipsés par la beauté de la sainteté. La vérité que l'on doit tirer des exemples que nous avons cités, n'est pas qu'il n'y ait aucun bonheur dans la vie; mais que dans une vie non sanctifiée par la religion, on ne peut trouver aucune félicité réelle ou permanente. Ce n'est point un manque de charité d'affirmer que les individus dont nous avons tracé les caractères ont cherché dans le monde leurs principales jouissances. A la fin ils ont découvert que ce qu'ils poursuivaient n'était que des citernes crevassées qui ne contenaient point d'eau. Tel a toujours été et tel sera toujours le résultat de tous les essais ayant pour but de trouver le plaisir dans la créature en dehors du Créateur. « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. » Tel était la grande loi, gravée dès l'ancienneté par le Tout-Puissant sur les cœurs des hommes; et aussi longtemps que ce grand commandement est négligé, toutes les espérances d'un bonheur solide et durable ne seront que chimère et illusion. Les facultés de l'âme, dans leur état de chute, ont perdu leur connexion avec le Saint-Esprit, et elles errent dans l'inquiétude et le mécontentement, cherchant, leur propre satisfac-

tion. Ce n'est que lorsque le cœur, attiré par le Saint-Esprit, retourne vers Dieu par le chemin qu'il a désigné, savoir, par le Rédempteur, le Seigneur Jésus-Christ, qu'il est satisfait. Ce n'est que lorsque par une foi véritable, il l'accepte comme étant le Sauveur des pécheurs, qu'il trouve son repos. Toutes les facultés de l'âme se rangent alors sous l'obéissance de leur chef légitime, et la confusion et le désordre, font place à la paix et à l'harmonie.

Que l'on ne suppose pas non plus que les revers et les déceptions que nous avons décrits comme arrivant aux hommes pendant cette vie soient particuliers à des hommes occupant une place élevée, et possédant des talents distingués. Si nous avions placé notre lunette plus bas, nous aurions sans doute pu trouver de nombreux exemples du Mirage de la Vie dans des classes plus humbles de la société, quoique ces exemples ne présentassent pas assez d'intérêt pour en faire le sujet d'esquisses détaillées. Dans presque tous les rangs de la société, combien est grande la différence qui existe entre les scènes qui commencent la vie, et celles qui la terminent! Le jeune homme qui s'est engagé dans la lice pour acquiescer de la richesse, se trouve trop souvent hélas! désappointé, et dans sa jeunesse, il se voit obligé de lutter contre les embarras financiers et le malheur. Celui qui avait compté sur de longs jours, languit peut-être dans la maladie, ou est moissonné dans la fleur de l'âge. Un autre qui avait nourri dans son imagination l'idéal du paradis dans les joies domestiques, voit l'objet de ses affections couché dans la tombe, ou ses enfants sur lesquels il fondait ses espérances, atteints d'infirmes ou de maladies de langueur, ou anéantissant par leur inconduite toutes les espérances paternelles.

Mais quand nous tournons les pages de la biographie sacrée, trouvons-nous des exemples d'individus qui se soient réellement consacrés au service de Dieu, se plaindre qu'ils n'aient trouvé que le Mirage? Non, Dieu est la source des eaux vives à laquelle l'homme peut toujours satisfaire ses besoins, sans que jamais la provision tarisse car elle est inépuisable. Son Évangile satisfait les aspirations de l'homme vers le bonheur. La foi au grand sacrifice expiatoire de Christ donne la paix à la conscience troublée; les influences sanctifiantes du Saint-Esprit rendent la santé et le bonheur à l'âme qu'elles pénètrent, le service de Christ met en actions toutes les facultés mentales et les fait agir en harmonie, et la confiance en la providence de Dieu, quoiqu'elle n'exempte pas des vicissitudes de la vie, les sanctifie et les change en une source de bénédictions. Qu'on en appelle à la mémoire vénérée de Wilberforce, de Siméon, et de beaucoup d'autres hommes pieux des temps modernes. Voyez-les s'approcher de leur fin rassasiés, de jours et d'honneurs, et remplis de la glorieuse espérance de l'immortalité. Voyez Payson, sur son lit de mort, déclarer après une vie consacrée au service de Dieu qu'il nageait dans une mer de gloire, et que l'espérance de l'éternité le remplissait d'une joie inexprimable.

Par ces glorieux exemples d'un côté, et par les cas d'insuccès dans les affaires mondaines, que nous avons déjà présentés, de l'autre, nous prions affectueusement nos lecteurs, de se demander solennellement quel est leur grand but dans la vie, et nous les supplions de prendre garde qu'eux aussi ne poursuivent que le Mirage. Les objets qu'ils recherchent peuvent être d'une valeur moindre que celle de ceux que poursuivaient les personnes dont nous avons brièvement raconté l'histoire; mais si ces objets ne sont pas sanctifiés, s'ils ont été recherchés sans égard à la gloire de Dieu, tôt ou tard, dans l'éternité sinon maintenant ceux qui les ont recherchés avec tant d'avidité verront qu'ils n'étaient que vanité et rongement d'esprit.

Et c'est aux jeunes gens que nous nous adressons spécialement. C'est devant leurs yeux que le Mirage déploiera toutes ses couleurs fausses et trompeuses. Oh! qu'ils se laissent persuader maintenant, avant qu'il soit trop tard, de cesser cette vaine poursuite; qu'ils découvrent la tromperie des attractions du monde, et qu'ils se chargent du joug de Christ qui est aisé et léger. Repentez-vous et croyez à l'Évangile. Réfugiez-vous vers le Sauveur pendant qu'il est encore temps. Par la prière fervente, recherchez l'enseignement du Saint-Esprit afin qu'il crée en vous un cœur nouveau et contrit et vous rende capable de vous attacher à Christ, et qu'il vous donne le désir sincère de vous consacrer entièrement à son service, de mener désormais une vie nouvelle, et de suivre les commandements de Dieu.

A celui qui est fatigué d'avoir si longtemps poursuivi le Mirage, nous offrons

cette invitation miséricordieuse du Sauveur: « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi; car je suis doux et humble de cœur; et vous trouverez le repos de vos âmes. Car mon joug est aisé et mon fardeau léger. » Justifiés par la foi au Fils de Dieu, et sanctifiés par son Saint-Esprit vous trouverez ce repos que vous avez cherché si longtemps sans succès dans un monde rempli de pièges. Vous trouverez que les commandements du Sauveur ne sont point pénibles, que son service est la liberté parfaite. Le moment de la mort qui ne fait que révéler à tant de personnes les illusions qu'elles ont suivi pendant leur vie, vous fournira des motifs d'adorer Dieu, et de regarder sur le passé avec satisfaction et reconnaissance. La mort même aura perdu son aiguillon. Vous reposerez dans l'espérance glorieuse de la résurrection, et dans la certitude de posséder la vie éternelle pendant laquelle vous bénirez cette grâce divine qui vous a conduit à abandonner à jamais les vaines poursuites du MIRAGE DE LA VIE.

« O vous qui êtes altérés, venez aux eaux; et vous qui n'avez point d'argent, venez, achetez, et mangez; venez, dis-je, achetez sans argent, et sans aucun prix, du vin et du lait. Pourquoi employez-vous l'argent pour ce qui ne nourrit point, et votre travail pour ce qui ne rassasie point? Écoutez-moi attentivement, et vous mangerez ce qui est bon, et votre âme jouira avec plaisir de ce qu'il y a de meilleur. Prêtez l'oreille, et venez à moi; écoutez et votre âme vivra; et je traiterai avec vous une alliance éternelle, pour rendre stable la miséricordieuse promesse à David. » Es. 55 : 1-3.

#### JOHNNIE ET SA LEÇON D'ARITHMÉTIQUE.

Le petit Johnnie était profondément absorbé par sa leçon d'arithmétique. C'était pour lui une nouvelle étude, et il la trouvait intéressante. Lorsque Johnnie entreprenait quelque chose, il y mettait tout son cœur.

Il était assis sur un tabouret devant un côté de la table, tandis que son père et sa mère, étaient assis droit en face de lui. Il était si petit, qu'il pouvait à peine tenir son livre, et vous allez penser peut-être qu'il pouvait bien moins encore étudier et calculer, mais vous allez voir qu'il pouvait faire l'un et l'autre.

Le père et la mère de Johnnie avaient conversé depuis un moment, mais Johnnie avait été si absorbé par son livre qu'il n'avait pas entendu un mot de leur conversation, mais s'arrêtant un moment pour se reposer, il entendit son père qui disait: « Dean s'est enivré comme une brute hier soir, il a bu dix verres de vin. Il m'inspirait un profond dégoût.

Johnnie regarda son père avec ses yeux brillants et lui dit: « Et vous papa, combien en avez-vous bu? »

« Je n'en ai bu qu'un seul, mon fils, » répondit le père en souriant à son petit garçon.

« Alors papa, vous n'étiez ivre que d'un dixième, » dit le petit Johnnie, d'un air très-réfléchi.

« Jean! s'écria son père, sévèrement; mais Johnnie continua d'un air studieux.

« Mais, oui; si dix verres de vin rendent un homme ivre comme une brute, un verre le rendra dix fois moins ivre, c'est à dire l'enivra d'un dixième, et... »

« Assez, assez » interrompit le père en se mordant les lèvres pour cacher un sourire qu'il avait peine à réprimer; je pense qu'il est temps pour toi d'aller au lit; nous ne ferons plus d'arithmétique ce soir.

Johnnie fut donc emmené et mis au lit, et s'endormit en retournant le problème de toutes manières pour voir s'il s'était trompé. Et avant de s'endormir tout à fait il fit ce raisonnement: « Il est certain que si Dean n'avait bu qu'un verre de vin, il ne se serait pas enivré, et que si papa en avait bu neuf de plus, il se serait enivré. De sorte qu'il est plus sûr de n'en point boire du tout; et je n'en boirai jamais. »

Bientôt après Johnnie ronflait, tandis que son père réfléchissait encore à la leçon de ce soir-là. « Après tout, se disait-il à lui-même, il y a quelque chose de vrai dans le calcul de Johnnie. Il n'est pas prudent de prendre même un seul verre, et demain je veux demander à Dean de signer avec moi l'engagement de s'abstenir entièrement de toutes boissons spiritueuses. Il le fit, et tous deux remplirent leur engagement. Ainsi vous voyez quelles grandes choses résultèrent de la leçon d'arithmétique du petit Johnnie. —Christian Advocate.

PROCLAMER SA VERTU, c'est en faire un vice.

Un monsieur riche, et avare, étant un jour repris à cause de son peu de libéralité dit: « Il est vrai que je ne donne pas beaucoup; mais si seulement vous saviez combien cela me fait souffrir de donner quoi que ce soit, vous n'en seriez pas étonnés. »

## École du Sabbat.

### QUESTIONS BIBLIQUES POUR ÉCOLES ET FAMILLES.

#### LEÇON IV.

##### LE ROYAUME MÉDO-PERSAN.

1. QU'EST-CE qui devait s'élever après Nébucadnetsar, selon la prédiction de Daniel? Dan. 2 : 39.
2. Un autre royaume pouvait-il s'élever à moins que quelque royaume ne l'eût précédé?
3. Alors la tête d'or représentait-elle le roi seul, ou si elle comprenait le royaume qu'il gouvernait?
4. Quel était le nom du royaume sur lequel régnait Nébucadnetsar? Dan. 1 : 4.
5. Quels royaumes firent la conquête du royaume de Babylone et lui succédèrent? Dan. 5 : 26-34.
6. Quel était le nom du roi des Mèdes?
7. Quel était le nom du roi des Perses? Dan. 1 : 21; 6 : 28; 2 Chron. 36 : 22, 23.
8. Lequel de ces rois conduisit les armées des Mèdes et des Perses contre Babylone, ainsi que l'avait prédit le prophète cent soixante-dix ans auparavant? Es. 44 : 28; 45 : 1-4.
9. Jusqu'où s'étendit finalement le royaume de Cyrus? 2 Chron. 36 : 23.
10. Comment dit-il avoir obtenu toute cette puissance?
11. Quelle grande œuvre Cyrus fit-il en faveur des Juifs? Esdras 1 : 2.
12. Quel fut le dernier roi de Babylone? Dan. 5.
13. Quel avertissement aurait-il dû recevoir de ce qui était arrivé à Nébucadnetsar? Versets 17-21.
14. De quelle manière prit-il garde à cette leçon? Répétez les versets 22, 23.
15. Quelle fut la conséquence de sa mauvaise conduite?
16. Comment Dieu agira-t-il avec nous si nous ne prenons pas garde aux leçons qu'il nous a données? Actes 10 : 34; Rom. 2 : 11; 2 Chron. 19 : 7.
17. Dans quel but la manière dont Dieu a agi envers les hommes a-t-elle été rapportée? Rom. 15 : 4; 1 Cor. 10 : 11, 12.

#### LEÇON V.

##### LES ROYAUMES DE LA GRÈCE ET DE ROME.

1. Par quelles parties de la statue le premier, le second et le troisième royaume étaient-ils représentés?
2. Nommez alors le premier et le second royaume.
3. Par quel royaume l'empire médo-persan fut-il subjugué? Dan. 8.
4. Alors quel était le nom du troisième royaume?
5. Le royaume de la Grèce était-il universel? Rép. Alexandre, roi des Grecs conquit tous les pays qui lui étaient connus, et il pleura parce qu'il n'y avait plus de royaumes à conquérir.
6. Qu'est-il dit dans Dan. 2 : 39, de l'étendue et du pouvoir du troisième royaume?
7. Qu'est-il dit dans le verset suivant concernant la force du quatrième royaume?
8. Quel est le plus fort; l'or, l'argent, l'airain ou le fer?
6. Alors lequel de ces royaumes représentés par ces différents métaux était le plus fort?
10. Puisque chacun des trois premiers royaumes gouvernait le monde entier, le quatrième pouvait-il être plus fort que l'un ou l'autre de ces royaumes, à moins qu'il ne possédât aussi la prépondérance universelle.
11. Les Écritures parlent-elles d'un roi ayant la domination universelle après les temps de l'empire grec? Luc 2 : 1.
12. César-Auguste aurait-il pu contraindre tout le monde à lui payer tribut si son pouvoir ne s'était étendu sur toutes les nations de la terre?
13. Sur quel empire César-Auguste régnait-il? Rép. Sur l'empire romain.
14. Nommez chacun des quatre royaumes universels représentés par la grande statue.
15. Par quelle partie de la statue chaque royaume était-il représenté?
16. Que devait faire le quatrième royaume d'après la prédiction de Daniel? Dan. 2 : 40.
17. Donnez des preuves que chacun de ces royaumes était universel.

G. H. BELL.

